

1A. "Economies des vivres : transformations contemporaines des systèmes vivriers", Etudes rurales, n° 99/100, 1985/07-12 Pole 4

JEAN-PIERRE CHAUVEAU

L'avenir d'une illusion

Histoire de la production et des politiques vivrières
en Côte-d'Ivoire

Résumé : L'histoire de l'agriculture vivrière en Côte-d'Ivoire durant la période coloniale met en évidence des transformations de grande ampleur et une croissance quantitative largement ignorée des analyses courantes. L'histoire des politiques économiques montre parallèlement la précocité et la permanence des préoccupations à l'égard du « problème vivrier » ainsi que la répétitivité des mesures mises en œuvre — et en général de leurs échecs.

Les discours dominants du dispositif étatique sur le secteur « indigène » (maintenant qualifié d'« informel ») ont très rapidement constitué un « paradigme vivrier » pérennisé sous la forme d'un système de représentations idéologique et, largement aussi, symbolique. Ignorant l'efficacité, la détermination et la complexité du système de production et de valorisation, ce paradigme repose sur un modèle évolutionniste infirmé par la reconstitution historique.

LE PARADIGME VIVRIER EN PERSPECTIVE HISTORIQUE

Nous nous proposons de dresser un tableau historique du secteur de production et de distribution des produits alimentaires de base (d'origine végétale) en Côte-d'Ivoire depuis le début de la colonisation (années 1890). Cette reconstitution ne peut être, dans le cadre d'un article, que rapide et, sur bien des points, allusive. Elle sera conduite plus particulièrement de manière à éclairer la « problématique vivrière » actuelle, telle qu'elle est exposée dans les travaux d'expertise ou de recherches¹.

Comparativement à bien d'autres domaines relevant de l'histoire, la production vivrière est difficilement dissociable, en effet, du grave contexte

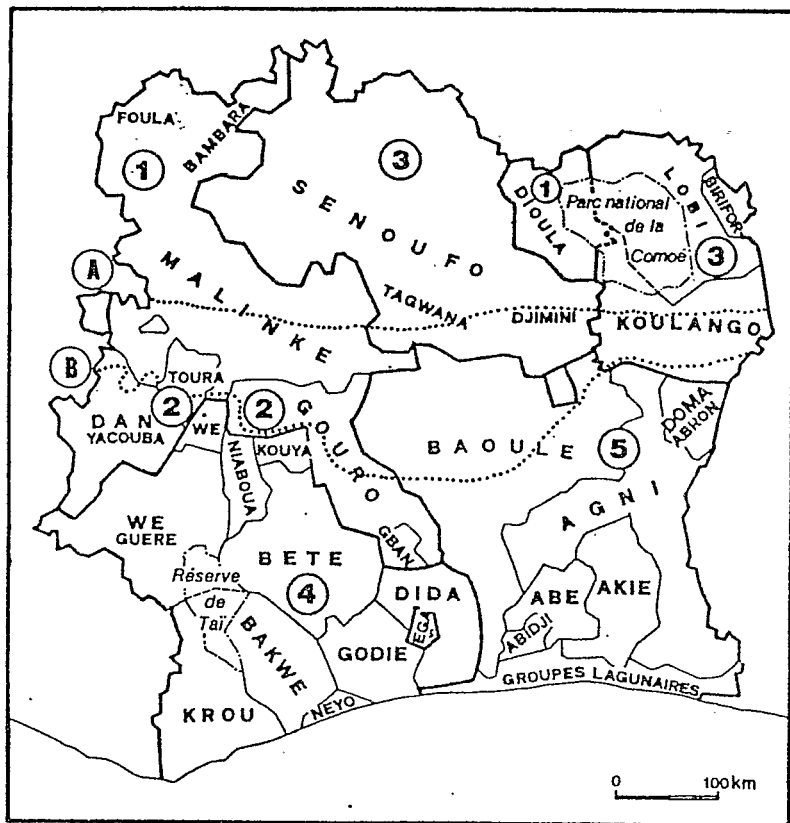
11.09.87

15 M
O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 26019

Cote : B

B24019



- | | | | | |
|-----------------------------|---|------------------|-----|------------------------|
| Mandé du nord
ou Manding | ① | GROUPES MANDE | — | Limite de groupes |
| Mandé du sud | ② | | — | Subdivisions ethniques |
| | ③ | GROUPE VOLTAÏQUE | | |
| | ④ | GROUPE KROU | ⊙ A | Limite nord du CAFÉ |
| | ⑤ | GROUPE AKAN | ⊙ B | Limite nord du CACAO |

Groupes socio-culturels et économie
de plantation en Côte-d'Ivoire

contemporain et de l'image d'une Afrique affamée. A cet égard les difficultés (encore essentiellement limitées à l'aspect financier) que connaît l'État ivoirien pour assurer l'approvisionnement de sa population illustre-rait la généralisation de la « crise alimentaire » à ce pays qui passe pourtant aux yeux de beaucoup pour être l'un des rares États africains à avoir su tirer parti économiquement de la décolonisation. Toute analyse du secteur vivrier contemporain se présente donc sous la forme d'un diagnostic. De ce point de vue, la mise en perspective historique permettra de juger davantage « de l'intérieur », en privilégiant le point de vue des acteurs autres que ceux directement liés au dispositif de l'État.

Elle aura un autre avantage : celui de vérifier dans le déroulement des faits passés les hypothèses de transformation qui sous-tendent le *paradigme vivrier* prévalant actuellement. Ce paradigme est l'ensemble des propositions spécifiant le statut et les formes de ce secteur à partir desquelles sont établis le diagnostic des difficultés actuelles et les moyens d'y remédier². Or, ces propositions essentielles ont ceci de particulier qu'elles formulent simultanément des énoncés de fait (la fragilité de l'approvisionnement des villes, la hausse générale des prix, les effets défavorables des cultures de rente sur la production vivrière, la faiblesse des rendements eu égard aux possibilités techniques, les effets pervers des politiques de prix ou d'importation) et des hypothèses censées être évidentes sur l'évolution passée de la production vivrière. Cette évolution est confondue en l'occurrence avec le degré de persistance des éléments « traditionnels » faisant obstacle à un ajustement satisfaisant de l'offre et de la demande : inélasticité de l'offre due à un bas niveau technique, persistance du système de « vente de surplus », maintien et variété des habitudes alimentaires, insuffisances du dispositif commercial (où le secteur traditionnel l'emporte)... Le modèle structural se double d'un modèle d'explication historique. Il est donc intéressant d'en évaluer la justesse dans la longue durée.

Cette reconstitution historique met en lumière un fait important, maintenant largement admis mais dont les conséquences ne sont pas toutes tirées : il s'agit de la remarquable permanence du discours émanant de l'appareil d'État concernant le paradigme vivrier. Depuis l'origine de l'implantation coloniale, le secteur vivrier est posé comme un *problème* ; il est évalué dans sa capacité (en l'occurrence incapacité) à suivre et soutenir les transformations opérées ou escomptées par l'appareil d'État. Depuis lors, il fait l'objet d'interventions et de politiques économiques de contenus comparables et issus d'un principe de diagnostic identique, même si la formulation en est diverse, comme nous aurons l'occasion de le voir : les politiques d'encadrement, d'extensification et d'intensification des cultures vivrières ainsi que l'organisation de la distribution sont expérimentées dès les années 1910 ; les principes de l'autosuffisance alimentaire et du « développement par le marché intérieur » sont posés dès les années 1920 et 1930... Il est donc faux de dire que le régime colonial n'a pas eu de politique

vivrière et que l'État ivoirien n'en découvre que bien tardivement la nécessité parce que l'un et l'autre n'auraient accordé d'attention qu'aux cultures d'exportation. On ne peut même pas dire que les États colonial et indépendant ont eu une politique vivrière par « défaut », par une option délibérée de non-intervention ; ils en appliquèrent toujours une, dont l'actuelle politique d'indépendance alimentaire reprend à son compte le contenu.

Si cela peut être facilement montré (comme nous nous y emploierons dans la première partie de cet article), on n'a guère coutume d'insister sur le fait que la permanence du paradigme vivrier implique aussi la pérennisation, dans les discours et les pratiques de l'État, des hypothèses historiques qui lui sont liées. Les projets de « mise en valeur » coloniaux ou de « développement » contemporains sont toujours apparus comme perpétuellement menacés par la rigidité voire le dépérissement de l'approvisionnement local engendrés par la permanence de systèmes de production présentés comme quasi originels. Quoi que l'on puisse penser de l'imminence d'une catastrophe alimentaire, il est étonnant qu'en dépit d'un siècle de transformations, le référent « traditionnel » du paradigme vivrier n'ait pas changé : il consiste toujours en une réification d'un univers économique très marqué par les références précoloniales d'autosubsistance et de bas niveau technique. Tout se passe comme si le système de production et, dans une large mesure, de distribution se « traditionalisaient » sans répit au point que le système de diagnostic n'aurait pas eu besoin de se renouveler pour rendre compte des « blocages »...

On est donc fondé à se poser la question suivante : comment s'est opéré l'ajustement sur la longue durée entre, d'une part, un système de production et de distribution aussi rigide et aussi peu efficient et, d'autre part, la réalité et l'ampleur des transformations auxquelles le système vivrier eut à faire face ? La précocité et la permanence du discours alarmiste des appareils d'État à l'égard de la production alimentaire doivent donc être interrogées au regard des performances effectives — ne serait-ce qu'au plan quantitatif — de celle-ci. Autrement dit nous avons à nous interroger sur le sens précis des instruments d'analyse et de diagnostic qui sont implicitement associés à l'étude du système vivrier et qui ont constamment justifié l'intervention des pouvoirs publics sur les structures de production et de distribution. Nous le ferons dans la deuxième partie de cet article.

Cependant, la démonstration suivant laquelle le paradigme vivrier ne rend pas compte des transformations internes et de l'adaptation en longue période de la filière alimentaire reste insuffisante. On peut objecter à la mise en évidence de ces transformations et adaptations qu'elle relativise l'argument de la rigidité des fonctions de production et de distribution — en montrant notamment que le qualificatif de « traditionnel » recouvre selon les périodes des réalités très différentes — mais n'infirme pas la proposition centrale du paradigme, à savoir l'insuffisante capacité d'évolution du sous-système vivrier pour répondre aux besoins croissants et évolutifs du système

économique et social d'ensemble. La raison très généralement avancée est que ce sous-système est organiquement en *position déterminée et dépendante* vis-à-vis des transformations globales ; au sein même du système agricole, il subirait dangereusement la concurrence des cultures commercialisées d'exportation. Dans ces conditions le paradigme vivrier conserverait sa pertinence, au prix de corrections historiques secondaires.

Une série d'arguments renforcerait, en effet, cette analyse en montrant qu'en dépit des performances du secteur vivrier « traditionnel », l'ajustement sur la longue durée n'a pu atteindre un niveau relativement satisfaisant que par une série d'interventions extérieures mises en œuvre par l'appareil étatique. On estime tout d'abord que l'importante progression en volume de la production vivrière jusqu'aux années 1950 serait due à un important sous-emploi initial des facteurs de production (surplus potentiel) et à une action énergique du dispositif colonial. En second lieu, et surtout à partir du moment où apparaissent des signes de saturation foncière et de raréfaction de la main-d'œuvre sous l'effet de la concurrence des cultures d'exportation et de l'urbanisation, l'accroissement de la production vivrière se révélerait insuffisant vis-à-vis de la progression démographique. Les importations alimentaires (principalement de riz, secondairement de blé) seraient un indicateur de la distorsion structurelle entre offre et demande et constitueraient le moyen essentiel par lequel l'État (depuis le début de la colonisation mais surtout à partir des années 1960) aurait assuré artificiellement l'ajustement sur la longue période.

La question fondamentale qui sous-tend l'analyse (rétrospective ou actuelle) du secteur vivrier est donc celle de *son statut vis-à-vis des transformations globales*. Le paradigme dominant reproduit à son propos et vis-à-vis des autres secteurs de la société ivoirienne le schéma appliqué aux économies sous-développées vis-à-vis des conditions générales de développement : la production alimentaire constitue le parangon du traditionalisme, de la désarticulation et de la dépendance au sein d'un système économique et social lui-même globalement caractérisé par ces traits. Cette hypothèse fonde véritablement le paradigme vivrier en même temps qu'elle marque la rupture d'avec les sociétés historiquement développées. Chez celles-ci, en effet, la production de produits alimentaires a connu des transformations qui ont, sinon déterminé, du moins précédé et préparé le capitalisme, l'industrialisation et l'ensemble des transformations que l'on a coutume de résumer sous le terme de développement.

Nous examinerons en conclusion, à travers la production vivrière et sous l'angle historique, le postulat du « mode d'existence » spécifique de la Côte-d'Ivoire en tant que pays sous-développé. Mode d'existence qui apparaît précisément problématique car il semble se définir négativement par ses caractères artificiels, incomplets, « tronqués », comme l'illustre particulièrement le paradigme vivrier dominant qui fait de la production de subsistance un secteur périphérique au sein même d'une économie globale périphérique.

L'ORIGINE DES DISCOURS ET DES POLITIQUES DE L'ÉTAT :
L'ÉTERNEL « PROBLÈME VIVRIER »

Dès lors que les métropoles choisirent de s'implanter localement et de « mettre en valeur » les colonies, elles ne pouvaient se désintéresser des productions alimentaires. On savait utiliser depuis longtemps les productions vivrières commercialisées le long de la côte occidentale d'Afrique, absolument indispensables à l'alimentation des équipages, des esclaves et des petites colonies commerçantes européennes. Dans bien des cas cet approvisionnement donnait lieu à des mécanismes d'échanges systématiques mettant en rapport les courtiers de la côte et les producteurs de l'intérieur. Le cas est bien connu au XIX^e siècle, notamment en Sierra Leone (pour le riz) et en Gold-Coast (pour le maïs). Avant que les Français n'essaient à partir d'Assinie et de Grand-Bassam sur le littoral ivoirien, la partie occidentale de celui-ci était fréquentée essentiellement par les navires qui embarquaient de la main-d'œuvre (les *Kroumen*) et des vivres frais, notamment du riz, du maïs mais aussi de l'igname³.

Durant la phase de pénétration coloniale proprement dite (de 1890 à 1910 environ), la « pacification » n'étant pas achevée, les produits vivriers constituèrent un enjeu important. L'approvisionnement du dispositif colonial fut assuré par une politique purement prédatrice : amendes de guerre, tributs et premiers impôts en « produits du cru ». Mais la destruction des récoltes sur pied et des greniers fut aussi un moyen d'abrèger la résistance des populations.

Dès que l'implantation coloniale se fit plus assurée, l'administration ne se contenta plus de prélever des vivres pour ses propres besoins. Elle devait également assurer l'approvisionnement de la population européenne et garantir que les problèmes alimentaires n'entraveraient pas la « mise au travail » des populations indigènes dans les secteurs des produits d'exportation et des entreprises privées. Or, très tôt, les principes de l'autonomie financière de chaque territoire et du financement maximal des coûts de la colonisation par les colonies elles-mêmes (1899) orientèrent l'action administrative vers un développement planifié et une intervention sur les structures de production et de commercialisation, de manière à limiter les importations de biens de subsistance par un développement de la production locale. Une politique d'autosuffisance alimentaire est donc de fait très rapidement associée à l'intervention coloniale.

Il convient de souligner ici un point fondamental concernant les rapports entre la connaissance des systèmes de production vivriers dits traditionnels et la décision de l'administration de les réformer. Il est en effet remarquable que cette décision se soit accompagnée d'un dénigrement systématique de la production indigène. Alors que dans les premières années de la colonisation

les agents locaux de l'administration sont attentifs à décrire les systèmes de culture et s'efforcent, quelquefois, de comprendre l'intérêt des techniques agraires (notamment les cycles de rotation et de jachère et le système d'association), il n'est plus question après 1910, à de rares exceptions près, de rendre compte d'une quelconque rationalité de la production vivrière indigène (les variétés culturales sont même considérées la plupart du temps comme quasiment sauvages). On élabore, surtout en ce qui concerne la zone forestière, un véritable stéréotype, détaché de toute observation, fondé sur l'itinérance, la faible productivité et le danger d'épuisement des sols caractéristiques d'une agriculture « primitive ». Une telle image justifie à coup sûr l'action administrative.

De 1908 à la Première Guerre mondiale se succèdent ainsi une série de mesures que l'État colonial tente d'imposer par la contrainte : distribution de semences (non locales), de riz et de maïs accompagnée de l'obligation de cultiver des champs collectifs ; politique de spécialisation régionale (le centre baule, le Nord et les alentours de la voie ferrée devant constituer les « greniers » de la Colonie) et d'extensification des cultures vivrières (par un encadrement autoritaire et la livraison obligatoire de produits) ; organisation de la distribution (collectée par les administrateurs de subdivision aux prix des « mercuriales » et revente aux enchères aux commerçants). Un *leitmotiv* domine : réduire les importations de riz.

L'échec de ces interventions — sur lequel nous allons revenir plus loin — au lieu de décourager l'administration la persuade de la nécessité de les développer encore. En effet, loin d'assurer l'approvisionnement du circuit dans lequel s'insère l'État lui-même, ses actions ont plutôt tendance à renforcer un circuit parallèle indigène ; une action *d'avantage* planifiée, raisonnée, prise en charge par des organismes couvrant l'ensemble de la colonie (en particulier les Sociétés indigènes de Prévoyance et les Circonscriptions agricoles) est donc jugée nécessaire pour aboutir à une maîtrise du secteur alimentaire, clé de voûte du projet de « mise en valeur ». De la Première Guerre mondiale à la Seconde s'élabore ainsi un corps de doctrine et des pratiques qui font apparaître les analyses contemporaines comme le simple démarquage d'un discours déjà ancien : politique d'autosuffisance de la colonie en produits alimentaires (1924), politique du « ventre plein » (1929 et 1945) ou « d'amélioration de la race » (1931), développement par le marché intérieur des biens alimentaires (1932), mesures de protection du secteur vivrier contre les effets néfastes de la croissance des produits agricoles d'exportation (1937, années 1950), intensification des techniques vivrières (1937 et 1946), prix garantis à la consommation (1940), politique de hauts prix à la production (1918-1919, 1946).

Les efforts de recherche sur les produits vivriers ne sont pas non plus absents des préoccupations des colonisateurs. Dès avant 1908, des études de laboratoire sont entreprises sur le mil et le riz au Jardin agronomique de Bingerville. Ce n'est qu'à partir des années 1920 que les cultures

d'exportation seront définitivement mises en avant dans les programmes de recherches ; mais le riz y conservera une place non négligeable (cf. notamment les travaux de R. Portères à partir de 1931 à Man). Concernant les cultures vivrières, l'idée dominante est que l'effort doit porter davantage sur les structures de production que sur l'innovation variétale. Ce choix n'implique donc pas un désintéressement des autorités coloniales à l'égard de ces produits, bien au contraire.

Les mesures gouvernementales des années 1920 à la Seconde Guerre mondiale ne furent pas plus efficaces que les précédentes pour assurer la maîtrise de l'approvisionnement du « secteur colonial » (passant par le dispositif des maisons de commerce et/ou alimentaires dans de bonnes conditions les domaines coloniaux stratégiques : main-d'œuvre prestataire, population européenne, entreprises privées, villes). Elles reposaient comme auparavant sur la contrainte, même si elles s'appuyaient maintenant sur un appareil institutionnel spécifique et prétendument rationnel. Elles aboutirent aux mêmes échecs.

Pourtant, au sein même de la haute administration coloniale, s'élevaient périodiquement des critiques à l'encontre du dirigisme et de l'irrationalité des politiques alimentaires officielles. La nécessité d'assurer l'approvisionnement minimal des populations en restreignant, dans la mesure du possible, les importations, obligea très vite à s'intéresser aux faits lorsque la situation était critique et à réserver le modèle de « l'agriculture primitive » aux discours à usage externe.

« Le rendement des récoltes est fonction non du climat mais des prix payés à la récolte précédente » : une telle phrase pourrait passer pour être formulée par un agro-économiste contemporain ; c'était ce que déclarait à propos de l'AOF le gouverneur général William Ponty en... 1907. On connaît aussi la position du gouverneur général Van Vollenhoven durant la première guerre, qui voyait dans le dirigisme appliqué aux cultures vivrières et dans un recrutement trop important de conscrits des mesures en contradiction avec le but recherché. Le rapport Kair sur la Côte-d'Ivoire, ainsi que ceux de certains administrateurs de subdivisions ou de cercles, reprennent ces mêmes arguments jusqu'à suggérer des modèles de développement que l'on qualifierait aujourd'hui d'autocentrés.

Il est vrai que ces contre-discours se développèrent essentiellement durant les périodes de crise, à la fin des deux guerres, alors que les politiques de contrainte s'avéraient inopérantes, ou durant la crise de 1930-1936.

Mais si les actions suscitées par eux demeurèrent conjoncturelles — comme si la gravité des problèmes financiers posés à l'État par les importations dans une conjoncture de crise pouvait seule amener les responsables à critiquer le paradigme vivrier dominant — il n'en reste pas moins que ce furent là les seuls exemples d'une intervention « réussie ». Dans les trois cas une politique « libérale » (nous reviendrons plus loin sur le sens à

donner à cette épithète) fut à l'origine d'un processus de substitution de la production locale aux importations de riz (voir annexe). A la fin de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième, la libération du prix du riz à la production et à la consommation déclencha une augmentation de la quantité de riz commercialisé dans le circuit « officiel » (1918-1919 dans le premier cas, 1947-1948 dans le second). Durant les années de la grande crise, c'est plutôt (dans un contexte de baisse générale des prix et des revenus) l'assouplissement des contraintes administratives par la force des choses — et secondairement par les options plus libérales du gouverneur par intérim Bourguine — qui amena l'administration à s'interroger sur les avantages du modèle de « développement par le marché intérieur » faute de pouvoir compter sur les ressources d'exportation. Nonobstant le discours officiel sur le caractère primitif et la rigidité des structures indigènes de production vivrière, les « décideurs » de l'époque coloniale surent faire de nécessité vertu.

Il est vrai également que leur tâche était grandement facilitée, durant ces périodes, par l'affaiblissement du lobby des grandes maisons monopolistiques d'import-export, qui étaient également les principaux importateurs de riz. A ce propos il convient de souligner, à la lumière de ces expériences historiques, la fausseté de l'idée selon laquelle les importations sont à la fois un indicateur de pénurie locale de production alimentaire et l'ultime moyen d'ajuster l'offre à la demande. Les exemples précédant, comme d'autres qui suivront (surtout l'opération Soderiz en 1975-1976), montrent abondamment qu'une politique de prix relatifs rémunérateurs aux producteurs suscite un afflux de production commercialisée sur le marché de la demande solvable (principalement de la demande urbaine et semi-urbaine) et que, symétriquement, les importations ne sont pas nécessairement corrélatives d'un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande locales. Si corrélation il y a, c'est plutôt (négativement) entre les importations et le niveau de rémunération des producteurs livrant au circuit « structuré » d'une part ; mais aussi (cette fois positivement) entre le volume des importations et les conditions faites aux... sociétés d'importation. Cette dernière corrélation est si évidente (quasi tautologique) qu'elle n'est guère prise en compte dans les analyses. Il est pourtant bien clair que la stratégie du « commerce impérial » ou le bas prix relatif des céréales sur le marché mondial (le riz d'Indochine dans le cadre des échanges entre les colonies françaises au début de la période coloniale, puis le riz du marché mondial qui se développe à partir de 1945 [G. Flichman : 1984]) autorisent tout importateur agréé à placer sans peine son riz (ou son blé) sur un marché local où il est bien implanté (en l'occurrence les villes de Basse-Côte et les régions rurales circonvoisines). On peut attendre alors que le volume des importations de produits alimentaires de base (riz, blé et farine de blé) soit plus ou moins proportionnel au volume des échanges, notamment des échanges extérieurs et plus particulièrement encore des importations. Les importations alimentaires mesureraient alors, non pas un déficit de la production locale, mais la

capacité des importateurs à profiter des conditions qui leur sont accordées pour pénétrer le marché de consommation « structuré ».

C'est bien ce que l'on peut vérifier (voir annexe) en faisant apparaître les parts respectives des importations alimentaires, celle du riz et celle du blé, dans les importations totales (et que cachent les données en tonnage, isolées de leur contexte). Les quelque 300 000 t de riz importées annuellement dans la période actuelle représentent un niveau relatif comparable aux 16 700 t de 1955 et une part bien moindre que les 3 900 t de 1912. La part de la valeur du riz importé dans la valeur des importations totales reste en effet assez stable du début de la colonisation à aujourd'hui : de 2 à 6,4 % (4,3 % en 1983) hormis les épisodes où les importations sont presque nulles : 1918-1919, 1947-1948, faibles au début des années 1930, à nouveau négligeables en 1975-1976. Ce dernier cas n'est pas exactement comparable aux précédents puisque les importateurs ne se trouvaient pas alors dans la situation défavorable qui prévalait à la fin des deux guerres mondiales. Mais, comme auparavant, c'est une politique de hauts prix aux producteurs qui a permis le ravitaillement du secteur colonial « structuré ». Et c'est bien l'intervention « perverse » des importateurs qui a contribué, parmi d'autres facteurs, à l'échec final de l'opération Soderiz dans une conjoncture de surplus alimentaires mondiaux [J.-P. Dozon 1978, R. Hirsch 1985]. Il semble donc qu'en réalité les importations traduisent beaucoup plus des phénomènes internes au dispositif d'échanges lié à une demande solvable localisée dans les villes et les régions rurales à hauts revenus (à infrastructure commerciale développée) qu'une pénurie locale de produits vivriers. La situation actuelle relève d'ailleurs de la même problématique : des recherches ont montré que le volume des importations alimentaires est plus sensible à la variation du revenu réel qu'à celle de la production nationale [A. Atsain 1982] et que les produits importés sont venus « s'ajouter au régime de base en l'enrichissant et en le diversifiant, et non s'y substituer » [J. Chataigner 1985]. Nous allons y revenir à propos de la consommation vivrière en longue période.

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE AGRAIRE

L'histoire agraire précoloniale est mal connue et cette ignorance est bien souvent entretenue par des formulations d'apparence scientifique qui la réduisent à une histoire botanique ou à un présent ethnographique éternisé. Si les approches botaniques et ethnographiques constituent des sources d'information précieuses, il n'empêche que, coupées des réalités économiques et sociales, elles contribuent à déformer passablement le tableau de ces « vieilles agricultures africaines », comme les qualifie R. Portères.

L'apport considérable de cet auteur [cf. en particulier 1950 et 1960], montrant la transformation des plantes cultivées liée à l'introduction de

nouvelles espèces et variétés sur la côte à partir du XVI^e siècle, a pu donner lieu à une vision trop rigide des mécanismes de substitution. J. Miège [1954] systématise les indications de R. Portères sur le passage, à l'est du Bandama, d'un système sorgho-igname à un système maïs-igname et, à l'ouest, d'un système sorgho-mil à une riziculture dominante (avec maïs et manioc comme cultures secondaires de jardin) en opposant une « civilisation de l'igname » occidentale et une « civilisation du riz » orientale dont la frontière approximative serait le Bandama. Les données historiques montrent pourtant que jusqu'au XIX^e siècle la culture du riz s'est étendue vers la « Côte des Quaqua » et la « Côte de l'Or » (du Bandama à Accra dans l'actuel Ghana) et que la culture de l'igname entre Tabou et Drevin alimentait un commerce d'avitaillement des navires européens. Le sorgho et sans doute le mil pénicillaire ont persisté au moins jusqu'au XVIII^e siècle sur la partie orientale de la côte où ils coexistaient avec le maïs, devenu une véritable culture commerciale pour les besoins du trafic esclavagiste entre le Cap des Trois Pointes et Accra. Enfin, il est parfaitement avéré par les traditions orales et les observations des premiers colonisateurs que le riz était au début de ce siècle très peu cultivé, souvent pas du tout, par une bonne partie des peuples de l'Ouest forestier compris entre le Sassandra et le Bandama et au sud d'une ligne Issia-Sinfra : soit les Dida, les Gban (ou Gagu), la majeure partie des Bete et les Guro du Sud. Au même moment, par contre, le riz était cultivé en abondance en pays baule et occasionnellement dans le Sud-Est (peut-être avec du « mil »). Finalement l'apport positif de l'histoire botanique projeté sans précaution dans l'histoire des sociétés contribue à occulter bien des points essentiels.

Partant de l'autre bout de la chaîne, les anthropologues et sociologues sont souvent tentés de forger une histoire de l'agriculture à partir d'observations ethnologiques contemporaines. Dans certains cas, l'apport des traditions orales est indéniable dans une bonne partie de l'Ouest forestier (mention du mil chez les Abure, les Ajukru et les Anyi, du riz chez les Baule, les Abe et les Abure...). Pourtant l'entreprise n'est pas poursuivie et l'on préfère s'intéresser au marquage symbolique et social des différents aliments.

Un premier biais consiste à corréliser « fonction symbolique » et importance de telle ou telle culture comme base alimentaire. C'est le cas de l'igname en pays akan⁴ où elle fait l'objet de cérémonies régulières. Dans les royaumes anyi, par exemple, la fête annuelle de l'igname manifeste une relation étroite avec la structure politique ; pourtant, dès avant la colonisation et aujourd'hui encore, cette plante représente une source alimentaire peu importante par rapport à la banane plantain et au taro ; à l'inverse, là où, en pays akan, l'igname représente la part réellement prépondérante de l'alimentation, c'est-à-dire en pays baule, la cérémonie des prémices de l'igname prend un caractère domestique, presque privé. D'autre part la littérature sur les pays akan indique l'existence de cérémonies agraires anciennes ou encore récentes pour certaines céréales (« mil » chez les Anyi-

Sanwi, riz dans les pays abron, asante et fante du Ghana) alors que leur culture a disparu ou périclité. Dans certains cas on peut même se demander (comme l'a fait J.-P. Dozon en pays bete) si la fonction symbolique attachée à une culture ne serait pas d'autant plus importante que celle-ci est en voie d'abandon (cas du taro et du « haricot » dans la partie du Centre-Ouest forestier, qui ont été remplacés par le riz tout en conservant leur place dans les repas cérémoniels). Dans le cas du Nord du pays guro, par contre, le riz est considéré comme un aliment « de prestige » alors qu'il semble s'être développé aux dépens de l'igname qui constituait une part au moins aussi importante de l'alimentation précoloniale. Un autre exemple de conclusion hasardeuse consiste à avancer les multiples « interdits » sur le riz qui se sont manifestés dans le pays baule (depuis la période coloniale jusqu'aux opérations récentes de développement de cette culture) pour conclure à sa faible importance précoloniale. Nous verrons que ces « interdits » sont le produit de stratégies historiquement situées à l'égard de la « mise en valeur » coloniale ou des opérations de développement contemporaines et ne remettent pas en cause l'importance avérée du riz dans le Baule précolonial. Il est donc très difficile d'établir une relation entre la « marque » sociale d'un produit vivrier, son importance économique réelle et l'évolution historique de celle-ci.

Un autre biais « ethnologique » dans la reconstitution de l'histoire agraire consiste à projeter les conséquences théoriques de modèles sociologiques sur le plan de la production vivrière. On a ainsi voulu voir des rapports étroits entre type d'organisation sociale et type d'agriculture vivrière : de larges possibilités de stockage et de redistribution différée des céréales favoriseraient l'émergence de sociétés hiérarchisées tandis que la culture des racines et tubercules prédisposerait à une structure sociale moins différenciée et à des populations moins ancrées à leurs finages. Il est remarquable que cette corrélation s'inverse plutôt si l'on suit l'opposition admise entre « civilisation du riz » dans l'Ouest forestier (où les sociétés sont toutes de type « segmentaire ») et « civilisation de l'igname » à l'Est (où se sont développés des systèmes sociaux et politiques fortement hiérarchisés et ouverts aux phénomènes d'accumulation de richesses)⁵.

De façon générale la région forestière est considérée comme peu propice au développement d'une agriculture « évoluée » pour des raisons d'ailleurs divergentes : soit l'on considère qu'une production primaire élevée de produits alimentaires ne suscite pas l'usage de techniques complexes, soit l'on invoque les difficultés opposées par le milieu à la diffusion des connaissances et au travail humain (isolement, pénibilité du défrichement et du nettoyage). A ces conditions naturelles serait imputable le caractère de « proto-agriculteur » ou de « préplantier » attaché au cultivateur de la forêt [G. Rougerie 1957].

L'importance des sociétés segmentaires dans la forêt et les caractéristiques propres au milieu ont valu aux agricultures forestières ivoiriennes

d'être affublées d'une image archaïsante. On a confondu et l'on confond encore par exemple la technique de culture non continue sur brûlis et à jachère naturelle avec une culture « itinérante ». L'expression de R. Portères de « parcours de culture » (avec réutilisation de clairières épisodiquement recouvertes et avec associations et successions de cultures) rend beaucoup mieux compte de la réalité agraire précoloniale⁶. D'une manière générale, il convient à la suite de R. Portères d'appréhender ces systèmes agraires (anciens mais aussi récents) à partir de techniques d'exploitation de la forêt (agroforesterie) et non du sol (agriculture classique taxée pour des raisons historiques « d'évoluée »). Dans le même ordre d'idée, la place importante de la cueillette doit être considérée sous un angle entièrement différent de celui qui prévaut, par exemple, dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs d'Afrique équatoriale. Comme la chasse collective au filet ou la chasse individuelle au fusil, la cueillette pratiquée dans les sociétés forestières de Côte-d'Ivoire à l'époque précoloniale était une activité de cultivateurs sédentaires⁷. L'assimilation de « cueillette » au sens commun du terme conduit à une connotation péjorative qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui (où ce terme est utilisé à propos du système extensif d'économie de plantation en en dénaturant la logique interne, comme nous l'exposerons plus loin).

En tout état de cause et malgré leur intérêt, les indications de l'histoire botanique et de l'approche ethnologique ne permettent pas de rendre compte de la complexité et de l'évolution des systèmes de production vivriers précoloniaux. Pour être prises en compte, celles-ci exigent de constituer un corpus de connaissances spécifiques auquel peuvent contribuer l'agronomie, l'ethnologie, l'ethnobotanique, etc., mais dont aucune de ces disciplines ne peut revendiquer à elle seule l'élaboration. Peu de travaux ont été consacrés à ce volet de l'histoire économique, en regard des nombreuses études relatives aux produits non constitutifs de l'alimentation de base (kola, produits du palmier, caoutchouc, café, cacao...)⁸. On peut cependant marquer les moments importants de l'histoire précoloniale récente (XIX^e siècle).

Un élément important de cette économie est la part de production vivrière utilisée dans les échanges. Le modèle de l'autosubsistance utilisé pour la période contemporaine exclut a priori, pour ces périodes reculées, l'échange et la commercialisation de produits vivriers. Or les transactions sur ces produits étaient loin d'être négligeables. Sous forme d'échange commercial, la zone forestière a d'abord approvisionné en vivres frais les navires européens. Il est possible que le déclin et la disparition de la traite des esclaves à partir du début du XIX^e siècle aient affecté ces exportations destinées à nourrir équipages et esclaves et composées surtout au XVIII^e de riz, de sorgho, peut-être de mil pénicillaire, et de maïs. Au milieu du XIX^e, cependant, alors que le sorgho et le petit mil ont disparu, ce commerce reste important mais se trouve davantage localisé : à l'ouest (riz, maïs, maïs aussi igname) et à l'est (où le maïs est devenu une véritable culture

commerciale en Gold Coast : l'exportation annuelle de maïs entre le Cap des Trois Pointes et Accra est estimée par E. Bouet-Willamez à 1 000 boisseaux, soit environ 700 tonnes⁹. Une autre forme de commerce de produits alimentaires concerne l'approvisionnement des marchés fixes et du réseau de commerçants et de colporteurs itinérants. De ce point de vue le XIX^e siècle est caractérisé par le développement d'une zone de marchés de cola à la périphérie septentrionale de la forêt (pays dan, bete, guro, dans l'Anno et à Bondoukou) ; en pays baule ce sont des marchés de captifs qui suscitent au nord et au nord-ouest un négoce vivrier. Les fameux achats de produits alimentaires par Samori, au début des années 1890, en pays guro et baule, ne sont que le prolongement, dans des conditions particulièrement intéressantes, d'un dispositif commercial ancien concernant les produits vivriers. Des transactions de même nature existaient dans l'intérieur de la forêt. Elles étaient localisées sur la voie de trafic de la vallée du Comoé fréquentée par les colporteurs jula et asoko¹⁰, la région lagunaire parcourue par les Asoko et les courtiers de la côte et du bas-Bandama où existaient d'importants « bourgs de transit » de marchandises.

Les échanges internes de produits vivriers existaient également. Même si l'on exclut la vente courante du vin de palme contre de la poudre d'or en pays akan (notamment en pays baule et sur la Gold Coast), les produits alimentaires pouvaient donner lieu à un négoce inter- et intra-« ethnique ». Pour illustrer le premier, citons les échanges constants entre les populations littorales de pêcheurs et les agriculteurs de l'intérieur. De Grand-Bassam à Accra, il semble qu'une véritable spécialisation du travail s'était opérée entre les groupes : si les populations de la partie du littoral détenaient le monopole sur les produits européens, elles dépendaient fortement et depuis longtemps des importations alimentaires de l'intérieur¹¹. Mais les échanges de produits vivriers ne reposaient pas seulement sur une spécialisation écologique. L'exemple baule [J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon et J. Richard 1981 et J.-P. Chauveau 1982] montre l'existence de marchés de produits vivriers dans le Nord-Ouest au moment de la pénétration coloniale ou celle d'une commercialisation systématique d'igname (surtout payée avec de l'or, des perles, des mouchoirs européens) dans le Baule Sud pour approvisionner les gros centres d'orpaillage et les expéditions de commerce. Les échanges de produits vivriers pouvaient alimenter un processus d'accumulation de richesses et de biens de prestige, notamment par les échanges avec l'extérieur qui permettaient, plus que les échanges internes davantage soumis à un contrôle social, de se procurer des biens négociables dans la « sphère » des biens de prestige (fer et ivoire senufo et guro, par exemple, contre igname et riz). Autre exemple : un administrateur estimait à la moitié de la production totale du riz les exportations de ce produit par les Guro du Nord vers leurs voisins Malinké au début du siècle.

Comme le modèle d'autosubsistance, le modèle « ethnique » strictement appliqué a dénaturé la réalité des agricultures forestières précoloniales.

Nous avons vu le biais introduit par l'insistance sur les représentations symboliques des différents produits vivriers en fonction des « traits culturels » ; nous avons également indiqué la difficulté d'organiser les différents groupes sociaux en fonction d'oppositions simples telles que riz/igname ou céréale/tubercule. Il est en outre difficile d'attribuer à un groupe ethnique particulier un modèle agricole et alimentaire précis. Des groupes à organisation sociale très différente peuvent avoir des systèmes de plantes cultivées identiques : il en est ainsi des groupes à accentuation patrilinéaire et de type « segmentaire » du Centre-Ouest, et des Anyi du Sud matrilineaires et à organisation politique centralisée (sur la base taro-banane) ; dans une moindre mesure on peut associer sur ce plan Baule du Sud et de l'Est à petites chefferies occasionnelles, et royaume Abron (sur la base igname-banane) ; ou encore Baule du Nord-Ouest soumis à un système politique confédéral exceptionnellement fort pour le pays baule, et Guro du Nord patrilinéaires et segmentaires (sur la base riz-igname). De plus, en n'insistant pas sur le fait que la caractérisation d'un système culturel par une ou deux espèces jugées dominantes peut être hasardeuse, les observations du début du siècle et les traditions orales compliquent encore la tâche. Il est évident qu'alors un même groupe « ethnique » utilisait une grande variété de combinaisons culturelles. Quelques exemples donneront une idée de cette complexité [J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon et J. Richard 1981]. Ainsi chez les Gouro du Nord igname et riz (dominants) avec banane, manioc et maïs ; chez les Guro du Centre riz (dominant) et banane (importante) avec taro, igname, manioc et maïs ; chez les Guro du Sud, banane et taro (dominants) avec manioc, maïs, igname et riz (peu important). Même variété chez les Bete : au couple banane-taro dominant et au maïs généralisé s'ajoute le riz à l'Ouest, au Nord-Ouest et au Sud ; l'igname n'est cultivée que dans certains groupes localisés. Un aussi petit groupe que les Gban (ou Gagu) est différencié par l'ajout à la banane et au taro du riz au Nord, du maïs à l'Ouest, de l'igname à l'Est. Par sa masse et sa variété écologique (due à sa situation de transition entre forêt et savane) le pays baule représente un cas peut-être extrême. Sur la base générale de l'igname on observait une zone sorgho-maïs-riz au Nord-Ouest, une zone riz dans le Centre-Ouest, une zone riz-banane (avec taro) à l'Ouest, une zone banane (avec taro et avec riz localisé au Sud et à l'Est), une zone où le maïs était particulièrement important (avec riz localisé), enfin une zone maïs-riz au Nord.

Il apparaît nettement que bien avant la période coloniale les choix de systèmes de culture vivrière pouvaient varier dans le temps et l'espace. Ces variations ne semblent pas dues à des déterminismes rigides de type écologique ou culturel pas plus qu'elles ne s'expliquent par une diffusion par « contact » entre groupes ethniques. Ces facteurs interviennent mais sont en quelque sorte surdéterminés par des contextes historiques et spatiaux précis structurant l'ensemble des dispositifs de production et de valorisation. Pour rester dans la période récente, citons l'importance dans le Nord de la zone

forestière de l'économie du kolatier, du coton en pays baule et guro (qui permettait une importante production pour l'exportation depuis au moins le xv^e siècle ; il était cultivé pour les usages locaux dans tout l'Ouest forestier), du palmier dans la région côtière, qui a alimenté, à partir des années 1830, une économie de traite organisée et a contribué, plus que toutes autres causes, à l'expansion du manioc (permettant par ses facilités culturelles et de stockage d'alléger le travail agricole tout en se prêtant bien à une association avec le produit de rente). À côté du tissage, d'autres activités spéculatives ont contribué à modeler le paysage agraire : l'exploitation aurifère dans l'Est forestier et l'infrastructure des échanges à longue distance¹².

Cette échappée historique permet d'affirmer les caractères évolutifs et complexes de l'agriculture vivrière précoloniale en forêt. Elle infirme largement les présupposés du modèle de l'autosubsistance (dans et hors de l'agriculture), de la faible variabilité des cultures dominantes, de l'« inélasticité » du système de production, de la rigidité des habitudes alimentaires en milieu rural. Ce sont là pourtant des arguments maintes fois repris... à propos de la situation coloniale et contemporaine.

Durant la période coloniale, l'agriculture vivrière confirme sa complexité et sa capacité à se transformer en dépit des diagnostics émis en général à son sujet [A. Sorel 1933 ; H. Labouret 1933 et 1945 ; L. Pales 1954 ; R. Schnell 1957].

Tout d'abord une constatation valable pour l'ensemble de l'Afrique occidentale et plus particulièrement pour la Côte-d'Ivoire : la remarquable croissance de la production vivrière [S. Amin 1967 a et b, B. F. Johnston 1958, A. den Tuinder 1978, R. Portères 1951, A. G. Hopkins 1973, R. Schnell 1957, M. Capet 1958]. Il est difficile de l'évaluer avec précision : R. Portères estimait que les cultures de céréales avaient triplé dans la zone forestière entre le début du siècle et la Seconde Guerre mondiale : pour l'ensemble de l'AOF M. Capet donne une augmentation de 50 % sur la courte période 1947-1954. Étant donnée la situation particulière de la Côte-d'Ivoire, ces estimations doivent être considérées comme minimales à son endroit. Pour la période plus récente 1950-1965, S. Amin indique pour la Côte-d'Ivoire une augmentation de 55 % de la production de céréales, de 60 % pour les racines et tubercules. Dans tous les cas, ces variations sont supérieures au taux d'accroissement démographique. En dépit des réserves qu'on peut faire sur les bases statistiques de ces estimations, on peut convenir du développement remarquable des cultures vivrières durant la période coloniale.

Un autre aspect, resté assez inaperçu, concerne le changement de nature des espèces vivrières de base et leur répartition régionale. La comparaison du paysage agraire du début de la colonisation et des données contemporaines indique quelques transformations de grande ampleur. Les cultures ayant connu un fort développement sont le riz, l'igname, le manioc, le maïs et la banane plantain. D'autres ont au contraire subi une régression

prononcée : le taro, le haricot et la patate douce. Le mil et le sorgho se sont maintenus tout en ayant perdu une partie de leur importance relative¹³. Parmi ces plantes, seuls le riz et, dans une moindre mesure, le maïs ont fait l'objet d'une intervention suivie de l'administration coloniale. Néanmoins, leur essor semble dû à des effets en grande partie non délibérés de l'action coloniale.

La première période de reconversion se déroule des années 1890 à la Première Guerre mondiale. Le contexte de vive résistance à la pénétration coloniale n'empêche pas le maintien des circuits antérieurs ; ils se développent même pour compenser les déséquilibres régionaux créés par l'action militaire coloniale : ainsi se produit un transfert de riz et d'arachide entre pays baule et guro, en des sens opposés selon la chronologie de la « pacification ». Ces circuits d'échanges vivriers sont évidemment transformés par le bouleversement des réseaux antérieurs : déclin des marchés kolatiers, caravaniers et de transit au profit des centres administratifs et de la voie ferrée centrale ; mais aussi création de centres d'échanges où interviennent les produits alimentaires : marchés de transit du caoutchouc, marchés établis dans les postes administratifs, approvisionnement des centres, notamment par l'usage de la voie ferrée. Malgré destruction et ponction (ou peut-être à cause d'eux) perdue un mouvement commercial sur les produits vivriers, parallèle au système de collecte et de distribution colonial. À côté des « mercuriales » et des marchés créés à l'ombre des postes, les « prix indigènes » fluctuent en fonction des récoltes, de la pression des impôts, de l'activité des collecteurs organisés.

De ce double aspect, politique et économique, résultent des stratégies variables de la part des producteurs et des agents de cette distribution « informelle ». Dans certains cas l'« arme alimentaire » est utilisée pour contrecarrer le projet colonial : interdits de culture du riz à partir de 1905 en pays baule lorsque ce produit est soumis à de fortes réquisitions, destruction de certaines variétés d'ignames faisant l'objet de réquisition à la fin de la Première Guerre mondiale en pays baule, anyi et dans le Centre-Ouest. Les contraintes coloniales ont imposé au maïs la même mésaventure qu'au riz : cultivé couramment à la fin du xix^e siècle, il est devenu dans la première décennie du xx^e un produit réservé aux prestations et à la commercialisation forcées. De ces mouvements de refus des exigences coloniales a résulté la régression du riz à l'est du Bandama (et du coton également) alors qu'il était abondant dans certaines régions, tandis que la banane plantain apparaissait comme un véritable aliment de résistance anti-coloniale (et, pour les administrateurs, comme une culture « ennemie de la civilisation »).

Mais parallèlement au dispositif de contrainte et de commerce colonial se mettent en place des circuits d'échanges « indigènes » adaptés aux nouvelles conditions économiques et politiques. Ainsi, malgré les efforts de l'administration pour contrôler et orienter la distribution du riz, le réseau

jula collecte la plus grosse partie de la production commercialisée en offrant aux producteurs un meilleur prix que l'administration ; le long de la voie ferrée Abidjan-Bouaké se développe la culture du maïs, entravée ailleurs par l'intervention coloniale ; la forte demande d'arachide permet à ce produit de ne pas pâtir des exigences coloniales, à l'inverse du riz ou du maïs : un important surplus dans les zones spécialisées (notamment en pays baule) permet de répondre aux ventes forcées à l'administration et à la demande du circuit « africain ».

Durant les deux premières décennies de la colonisation, correspondant à l'implantation brutale de l'appareil administratif, sont déjà repérables deux éléments qui serviront par la suite à qualifier le secteur de la production vivrière aux yeux des « développeurs » : d'une part, la résistance à l'extension ou à l'intensification de cultures particulières sous couvert d'« interdits » ou de « croyances » — dont on voit que, loin d'être les manifestations d'un « traditionalisme », ils sont des produits historiques qui se réactualiseront par la suite avec l'effort administratif sur le riz pluvial en 1936 ou le riz de bas-fond dans les années 1960 — ; d'autre part, la constitution d'un « marché libre » parallèle au « marché administré » des produits.

Mais alors qu'ils sont considérés comme signes d'archaïsme par les « développeurs » ils manifestent plutôt le caractère inadapté des interventions extérieures, car ce sont en réalité de « faux archaïsmes » qu'ils suscitent (visant à se protéger de l'action coloniale) et un circuit de distribution « informel » orienté vers la demande locale. Un autre signe de prétendu archaïsme contre lequel interviendra le dispositif colonial est la transaction « hors marché » effectuée à l'ombre des cours rurales ou des concessions urbaines, et non sur un lieu de marché délimité conforme au « vrai » modèle du négoce marchand. L'importance de ce procédé d'échange « domestique » a certainement contribué à sous-estimer, jusqu'à aujourd'hui, l'ampleur réelle de la commercialisation vivrière y compris au sein des communautés villageoises considérées comme le domaine des transferts non marchands (alors qu'en 1901 sont notés des prêts de consommation sur produits vivriers selon la procédure de la mise en gage de biens). En tout état de cause, durant les deux premières décennies de la colonisation, les prix à la consommation observés dans les divers marchés des centres administratifs reflètent de fortes variations interrégionales et même, à l'intérieur d'une région, entre les prix « libres » de marchés de village et les prix dans les « gîtes d'étapes ». Ces prix varient également en fonction des aléas climatiques et des conditions imposées aux récoltes par la situation militaire (fortes hausses des produits vivriers dans le Baule de 1908 à 1912 avec la conjonction d'une pluviosité défavorable et des destructions de récolte par les colonnes françaises)¹⁴.

Durant cette période on perçoit la diversité de l'intervention coloniale à l'égard des « grandes régions » du pays : « pacification » précoce et collaboration des chefs dans la savane du Nord (à l'exception du pays lobi),

conquête difficile mais relativement rapide de l'Est forestier, résistance très longue du pays baule au centre, pénétration tardive mais extrêmement brutale de l'Ouest forestier. L'économie agraire du territoire, déjà très diverse à l'aube de la colonisation, est soumise en outre à un projet de mise en valeur régionalisée : le Nord fournira ses productions vivrières, du coton et sa main-d'œuvre réputée travailleuse pour alimenter les centres et les entreprises européennes du Sud ; l'Ouest forestier, habité par des populations « encore sauvages », fournira de la main-d'œuvre à l'Est et à la côte où se concentrent les chantiers publics et les exploitations européennes privées ; l'Est forestier est jugé apte à développer les cultures forestières « riches » (cacao, produits du palmier, caoutchouc) mais aussi le coton dans le cadre d'exploitations villageoises encadrées. L'impact différentiel du projet colonial sur les régions se combine avec des situations économiques précoloniales (donc des conditions de « reconversion » à l'économie coloniale) également fort différentes (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985).

Il en résulte pour partie un réaménagement des « vocations » régionales en réponse à l'intervention administrative : le Nord et l'Est fournissent de forts contingents de travailleurs recrutés ; le Nord fournit vivres et coton ; l'Est le caoutchouc, l'huile de palme et les palmistes tandis que le cacao y fait l'objet de cultures obligatoires. Mais déjà l'interventionnisme colonial produit des effets involontaires qui constituent autant de détournements du projet initial. Dans le Nord la vente de produits vivriers au circuit jula concurrence le système de collecte administratif et l'essor du coton ; le recrutement se révèle incompatible avec la mise en valeur de la région [C. Aubertin 1983]. Dans l'Est la chute des cours des produits du palmier, l'effondrement du marché du caoutchouc, le caractère non rémunérateur du coton poussent les populations anyi à adopter le cacao comme la moins mauvaise des reconversions possibles. Un secteur de petite production villageoise s'y développe, à l'écart des structures d'encadrement mises en place par l'administration coloniale. Dans l'Ouest forestier la production paysanne commercialisée pour faire face au paiement de l'impôt et aux achats « socialement nécessaires » repose surtout sur la noix de kola et, de plus en plus, sur le riz pluvial dans les régions où il faisait déjà l'objet d'une culture notable (Dan, Wobe, Gouro du Nord et du Centre, une partie du pays bete).

C'est surtout dans la phase suivante, correspondant à l'entre-deux-guerres, que les effets de la reconversion coloniale vont se faire pleinement sentir. Tout d'abord par une transformation profonde de la répartition régionale des cultures. L'Ouest forestier connaît le changement le plus spectaculaire : la région du Centre-Ouest (pays dida, gban, guro méridional, bete oriental), qui cultivait peu ou pas du tout le riz, adopte cette culture à grande échelle au détriment du taro. Ailleurs il n'y a pas véritablement d'apport de cultures nouvelles mais plutôt adaptation aux

nouvelles conditions économiques : important développement de la banane plantain dans le Sud-Est (où elle sert de plante de couverture aux jeunes plants de cacaoyers) au détriment de l'igname, extension du riz et de l'igname dans le Nord, spécialisation du pays baule dans la culture de l'igname. Le maïs se développe partout, le manioc s'étend dans la zone littorale du Sud-Est.

Les transformations du paysage culturel ne peuvent se comprendre sans référence au très fort accroissement des échanges monétaires sur les produits vivriers. C'est bien pour répondre aux besoins de numéraire que le riz s'étend à grande échelle à l'Ouest, la vente de kola n'y suffisant pas et la culture du cacao souffrant de l'inégal développement de l'infrastructure commerciale à l'Ouest. C'est aussi un mouvement paysan qui fait du pays baule le plus gros exportateur d'igname vers les centres de l'Ouest et surtout de Basse-Côte, alors que la région est peu favorable au cacaoyer. Ce sont encore les débouchés offerts par la population à haut revenu relatif du Sud-Est et des villes de la Basse-Côte qui attirent dans ces régions les cultivateurs migrants (du Nord mais aussi de l'Ouest) spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers (et du riz au tout premier chef). Face à l'augmentation générale du coût de la vie des années 1920, les produits vivriers locaux connaissent une hausse plus modérée mais voient s'ouvrir un marché très important. L'extension sur la côte du manioc, peu demandeur en main-d'œuvre, est également à mettre au compte des besoins nouveaux engendrés par l'arrivée de travailleurs saisonniers de plus en plus nombreux, par la demande des entreprises européennes pour nourrir leurs salariés, et celle des nouvelles couches urbaines de travailleurs, pour des produits préparés, comme les formes conditionnées de manioc.

Il est significatif que le prix des produits vivriers suive partout, en ville comme en brousse, le mouvement déflationniste consécutif à la crise de 1930. Mais le repli des activités économiques liées à l'exportation ne s'accompagne pas d'un repli correspondant des activités d'échanges dans le circuit indigène. L'abandon des cultures d'exportation dans la région de Gagnoa au profit du riz, l'activité des « petits marchés indigènes » et la continuité des exportations sur les villes de la côte de l'igname du pays baule et du cercle de Bondoukou témoignent au contraire du maintien du circuit marchand indigène des produits vivriers durant la crise.

Dans la période de l'entre-deux-guerres, quand le territoire et la société civile de la Côte-d'Ivoire se structurent déjà autour de l'économie de plantation, la spécialisation fonctionnelle projetée par les autorités coloniales, qui voyaient dans le Nord le grenier céréalier, est loin de se réaliser. Seuls les pays occupés par les populations senufo ou assimilées exportent une quantité notable de riz et la culture de l'igname s'y étend. L'éloignement des principales voies d'écoulement de produit ou l'orientation des populations vers les migrations expliquent qu'ailleurs, en pays malinke et kulango notamment, la région du Nord n'ait pas répondu aux attentes coloniales d'une spécialisation de la production vivrière commercialisée. C'est bien en

zone forestière et non en dépit mais à cause de l'expansion des cultures pérennes que la production vivrière commercialisée s'est le plus développée — par le fait des autochtones, comme dans l'Ouest et le Centre, ou par celui d'immigrés, comme dans le Sud-Est et la Basse-Côte.

Dès cette époque sont en place un certain nombre de caractéristiques du système vivrier contemporain ; elles infirment quelques stéréotypes. On vient de le voir à propos de la concurrence supposée entre cultures vivrières et cultures pérennes : l'association possible du cacaoyer et surtout du caféier, durant les deux ou trois premières années, avec des plantes alimentaires de base, puis, pour une plus longue période, avec d'autres plantes utiles (kolatiers, palmiers, bananiers plantain) intègre plutôt ces cultures pérennes dans un type d'agriculture forestière (agroforesterie). Les parcours de culture et une exploitation très extensive des cultures pérennes d'exportation (n'excluant pas l'abandon de plantations à la jachère forestière en fonction du cycle de vie des exploitations) ont souvent été évalués à l'aune de l'agriculture des sols de savane, quand ce n'était pas à celle d'une agriculture encadrée et caporalisée¹⁵. En réalité, les cultures de rente se sont moulées dans une pratique agroforestière qui ne les dissocie nullement des cultures vivrières, au prix d'un travail important au moment où les deux types de production requièrent de la main-d'œuvre. Avec l'expansion en volume et en espace de l'économie de plantation, ces contraintes susciterent l'emploi d'une main-d'œuvre extra-domestique rémunérée qui ne concerne pas seulement les plantations. Comme nous l'avons déjà indiqué, des cultivateurs migrants se spécialisèrent dans l'agriculture de subsistance marchande ; à l'inverse la main-d'œuvre rémunérée des planteurs était aussi utilisée à la production vivrière : celle qui était destinée à leur propre consommation et celle de leurs employeurs¹⁶.

S'il est vrai que l'administration a pu craindre l'occurrence d'un recul de la production vivrière face aux cultures d'exportation, c'est que précisément les relations entre les deux types d'activité dépendaient de leurs intérêts respectifs aux yeux des producteurs. Il y avait concurrence, certes, — et c'est plutôt l'absence de concurrence qui aurait été étonnante — mais jamais au point que la production vivrière en parût menacée. Bien au contraire la société civile ivoirienne a développé sur la base de formes d'échanges déjà éprouvées un circuit marchand qui court-circuitait le dispositif colonial [J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985]. Les transactions à l'intérieur des cours, les marchés non-administratifs, le réseau de collecte jula, la spécialisation des femmes dans les échanges de faible volume accumulèrent leurs effets que n'annula pas la crise du début des années 1930. À la reprise, notamment à partir de 1937, les transactions sur les productions vivrières reprurent rapidement la voie du circuit officiel à la faveur de la flambée des prix des produits alimentaires et de la hausse encore plus forte du prix du riz importé. Ici encore un stéréotype, celui de l'inadaptation du circuit de distribution indigène, est largement infirmé par les faits ; il n'est

jugé tel que parce qu'il est évalué en fonction des objectifs stratégiques des autorités qui ont, à son égard, une demande parfaitement contradictoire : approvisionner la main-d'œuvre des entreprises coloniales et les villes à bas prix et de façon régulière au moment où la conjoncture est à la hausse des prix et à la spéculation. C'est oublier que le marché local indigène est « régulièrement » d'un poids plus important que le circuit marchand très particulier qui préoccupe les autorités administratives. En réalité, la distribution dite « traditionnelle » remplit sa fonction économique qui est précisément de court-circuiter, si les conditions y poussent, le dispositif commercial officiel ou au contraire de l'investir s'il est jugé rémunérateur. Il faut également noter que le circuit de distribution non officiel n'a probablement jamais eu le caractère spéculatif qu'on lui prête et ses marges bénéficiaires se révèlent très modérées [SEDES 1972]. C'est bien au contraire les agents du circuit officiel qui ont un comportement extrêmement spéculatif en profitant à la fois des importations et de l'approvisionnement auprès du circuit non officiel.

A l'instar de ce qui se passa lors de la crise des années 1930, le repli sur le marché intérieur durant la Seconde Guerre mondiale n'empêcha pas la production et la distribution du circuit non officiel d'alimenter le circuit officiel à l'occasion de la libération des prix et du commerce en 1947-1948, ainsi que nous l'avons vu. Déjà en 1946, le Syndicat agricole africain, qui regroupait les moyens et gros planteurs avec Houphouët-Boigny à sa tête, recruta même de « jeunes chômeurs » pour la « traite du riz » dans l'Ouest, signe évident que les intérêts de l'économie de plantation n'occultaient nullement ceux de l'économie vivrière.

La grande affaire de l'après-guerre fut l'abolition du code de l'Indigénat et du travail forcé. Dès son application, en 1947, l'économie de plantation prit un nouvel essor. Les cultures vivrières n'en furent pas pour autant délaissées, en particulier pour assurer l'alimentation des manœuvres. Le marché des agglomérations de la Basse-Côte attira une nouvelle vague de cultivateurs migrants spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers. Cela se produisit au moment où s'amplifiait un autre type de migrations rurales, celles-là orientées vers l'ouverture de plantations en Basse-Côte et, de plus en plus, vers l'Ouest.

Les flux de produits vivriers commercialisés dans les années 1950 sont éloquentes. Les cercles les plus anciennement producteurs de cacao et de café sont exportateurs de produits vivriers vers Bouaké et surtout les villes de la côte : igname de Bondoukou et du Baule, banane d'Aboisso, banane et manioc de Grand-Bassam et d'Abidjan, riz des cultivateurs immigrés de Basse-Côte. Les cercles du Nord (à l'exclusion du Nord-Ouest) sont également exportateurs : igname de Katiola et de Bouna, riz de Seguéla et de Korhogo ; mais ils alimentent surtout les zones forestières d'économie de plantation ancienne (Bondoukou, Bongouanou). Les cercles du Centre-Ouest, où l'économie de plantation est récente, ne restent pas à l'écart de

ce mouvement. Les régions de Daloa, Gagnoa, Issia, Vavoua exportent du riz (et même du manioc) vers Abidjan notamment¹⁷.

Il n'est pas plus facile qu'aujourd'hui d'évaluer pour cette époque les mouvements commerciaux des produits vivriers. Une estimation générale faite par les services économiques pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire en 1950 permet cependant d'avancer quelques chiffres : les revenus monétaires tirés des produits vivriers équivalaient à plus de la moitié (52 %) des revenus tirés des denrées d'exportation et des cultures industrielles, et à 59 % des revenus tirés des seules cultures de caféiers et de cacaoyers. La commercialisation de produits vivriers de cercle à cercle est estimée à 14 % de la production vivrière totale, « à l'exclusion de la vente au détail sur les marchés des régions productrices dont le tonnage est impossible à évaluer » : si on inclut cette vente au détail l'estimation est portée à 20 % de la production totale. Au milieu des années 1950, des estimations ponctuelles indiquent que les mouvements commerciaux de produits vivriers sont loin d'être négligeables en zone d'économie de plantation. Ils atteindraient près d'1/5 des revenus tirés du café et du cacao dans la subdivision centrale de Dimbokro (un dixième dans l'ensemble du cercle). Les cultivateurs de la région de Bouaké (médiocrement dotée il est vrai pour les cultures pérennes) tireraient 2/3 de leur revenu de la vente de l'igname et du riz ; ceux de Toumodi, situé dans une zone plus propice au café et au cacao, gagneraient plus d'argent avec l'igname qu'avec les cultures d'exportation (la moitié de la production d'igname serait exportée).

Il y aurait également beaucoup à dire sur le niveau technique de la production vivrière. Passons sur la caricature de la « culture itinérante » dévouée de sol et d'espace : C. Blanc-Pamard et P. Peltre [1984] ont mis les choses au point concernant la thèse du recul du front forestier ; on a précédemment indiqué, d'autre part, que la rationalité technique de l'association cultures pérennes-cultures vivrières dans l'espace et dans le temps devait être appréciée sur la base des pratiques agroforestières et non par la seule référence à la productivité à l'unité de surface. Les conséquences pessimistes que l'on croit devoir tirer de ces pratiques, qui ont l'avantage de se conformer plus que tout autre technique d'exploitation au mode de fonctionnement de l'écosystème forestier [J. Barrau, P. Gourou et G. Sautter 1983], occultent surtout le gain de productivité du travail imputable à leur extensivité (notamment par l'utilisation de la main-d'œuvre rémunérée sur les cultures vivrières ou, actuellement, l'usage de modes de faire-valoir associant sur une même parcelle des cultures vivrières et l'entretien de jeunes plantations encore improductives). Des travaux récents montrent en outre que ces pratiques extensives ne sont pas exclusives d'innovations allant dans le sens de l'intensivité [F. Ruf 1983]. En bref, le postulat de l'archaïsme et du caractère non-évolutif des techniques vivrières n'est guère confirmé par l'évolution de la répartition des plantes cultivées (qui infirme du même coup le postulat de la rigidité des habitudes de consommation en milieu

rural) et par l'adaptation des techniques elles-mêmes à l'expansion des cultures pérennes. Peut-il en être autrement si, au lieu de poser comme *a priori* la stagnation et la marginalisation du secteur vivrier, on s'interroge à partir des faits sur ses rapports organiques avec les transformations opérées dans la longue durée ?

LE STATUT DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE
DANS L'HISTOIRE ET DANS LES REPRÉSENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT

Pour résumer les leçons qu'il est possible de tirer de l'histoire de l'agriculture vivrière en Côte-d'Ivoire — en les rapportant à la problématique dominante actuelle — disons que les discours sur la question reflètent fondamentalement un défaut d'analyse de la place de ce secteur dans les transformations globales ; corrélativement ils révèlent en ce domaine précis la nature profonde des théories du développement qui ressortissent davantage de modèles de représentation qu'ils ne fournissent de modèles économiques rigoureux.

Une révolution agraire occultée ?

Le premier aspect de cette conclusion concerne ce que nous avons appelé au début de cet article le postulat du « mode d'existence » spécifique de la Côte-d'Ivoire en tant que pays sous-développé ; à savoir que, par opposition aux pays développés¹⁸, les transformations globales procéderaient de déterminations telles (exogènes et en situation de domination) que n'interviendrait pas de façon notable un *rapport de nécessité* entre ces transformations et le dispositif de production vivrière. C'est bien ce que supposent les théories libérales comme les théories de la domination appliquées à la Côte-d'Ivoire qui font de l'agriculture dans son ensemble et de l'agriculture vivrière en particulier un secteur de production non seulement exploité mais encore marginalisé. A cet égard, la théorie de la surexploitation absolue et relative des producteurs de subsistance ne fait que rénover sans la remettre en cause l'analyse dualiste du sous-développement : le système de la production vivrière demeure en position déterminée et dépendante vis-à-vis des déterminants exogènes.

La reconstitution, aussi fragmentaire qu'elle soit, de l'histoire de l'agriculture vivrière semble renverser quelque peu les termes du problème. Elle montre d'abord que l'image d'une agriculture vivrière désespérément confinée au modèle d'autosubsistance, à des techniques peu évolutives, et à la « commercialisation de surplus » est déjà trop archaisante pour rendre compte de la situation des années 1920-1930. Elle montre ensuite que, loin de constituer un obstacle aux changements, elle a permis (par l'augmentation considérable de la production) et suscité (par l'accroissement de la productivité du travail, l'augmentation de la part commercialisée et la

possibilité ainsi réalisée de libérer une partie importante de la population des travaux agricoles vivriers) des transformations sociales d'une très grande ampleur sans que l'on puisse parler, hormis la courte période de pénétration coloniale proprement dite, d'une détérioration sur la longue période des conditions alimentaires.

Une véritable révolution agraire s'est ainsi opérée, constamment occultée par la comparaison avec l'histoire agraire des économies dites développées, et, surtout, avec les formes particulières de production et de distribution spécifiques à l'économie capitaliste. En ne cherchant pas à connaître le mode d'existence historique réel du système de production et de valorisation des biens alimentaires de base, on aboutit à un modèle extrêmement réductionniste.

Un système de production et de valorisation dont la complexité est ignorée

L'ignorance de la complexité du secteur vivrier à laquelle se tient le paradigme vivrier se manifeste particulièrement au travers de deux biais méthodologiques : l'utilisation d'une typologie restrictive peu adaptée et un « effet d'agrégation » important.

Les modèles de l'économie de subsistance et de la vente de surplus, utilisés par les auteurs libéraux comme par les tenants de la théorie de la domination d'inspiration marxiste, se heurtent en effet et avant tout aux faits. On a pu voir que, loin de répondre à leurs présupposés évolutionnistes communs, l'histoire de la production vivrière en Côte-d'Ivoire ne se résume ni à la difficile émergence de rapports d'échanges ni à la simple « mise au travail » par le dispositif marchand capitaliste. Les images d'une économie alimentaire primitive fondée sur les seuls besoins immédiats et la valeur d'usage, ou totalement déstructurée par les effets pervers de la « marchandisation » capitaliste sont des types idéaux qui ne valent que par leur apport heuristique. En restreignant la valorisation des produits vivriers à l'autoconsommation et à la vente de faibles et aléatoires surplus et, plus encore, en opposant comme exclusives valeur d'usage et valeur d'échange de ces mêmes produits, on a considérablement limité le caractère opératoire de cette typologie. Tentons d'avancer une autre formalisation qui rende compte davantage des faits.

Considérons la production vivrière et les activités de consommation et de distribution qui lui sont liées, indépendamment du niveau alimentaire de la population et cela sans préjuger de la corrélation entre le degré d'autosubsistance au sein du secteur vivrier et le degré de satisfaction des besoins¹⁹. Il est nécessaire de distinguer, *du point de vue de la consommation*, l'autoconsommation (consommation de sa propre production) et la consommation marchande, c'est-à-dire procurée par l'échange marchand ; et, *du point de vue de la production*, l'autoproduction (production autoconsommée) et la production marchande, écoulee par l'échange marchand²⁰. Le point important est de ne pas concevoir *a priori* comme exclusifs les deux termes

constituant chacune des distinctions, et comme symétriques ou corollaires les deux distinctions. Autrement dit, selon cette terminologie, l'autoconsommation n'est pas exclusive du recours aux échanges marchands pour couvrir l'ensemble de la consommation, et le fait de produire sa propre subsistance n'implique pas que l'on ne produise pas aussi pour le marché. De la même façon, l'autoconsommation n'est pas l'exact symétrique de l'autoproduction ni la consommation marchande celui de la production marchande pour un groupe domestique donné qui serait considéré successivement comme consommateur et comme producteur : une part d'autoconsommation élevée ou faible n'implique nullement une part d'autoproduction élevée ou faible, et une part de consommation marchande élevée ou faible ne s'accompagne pas nécessairement d'une part de production marchande élevée ou faible.

On ne peut développer ici le modèle qui engendre toutes les combinaisons de cas possibles. On souhaite simplement attirer l'attention sur le fait qu'un groupe domestique étant simultanément consommateur et producteur, il peut se trouver dans des situations extrêmement diverses alors que le « paradigme vivrier » et la plupart des théories sur les sociétés paysannes retiennent quelques cas typiques à partir de corrélations assez grossières car peu conformes à la diversité des situations réelles. Ces cas trop restrictifs sont la situation d'autosubsistance (autoconsommation et autoproduction), la vente occasionnelle de surplus (autoconsommation et production aléatoire pour le marché) et l'achat systématique de subsistance marchande (pour les non-agriculteurs). Les deux premiers cas ne peuvent rendre compte de l'importance et de la régularité des échanges, au moins dès les années 1920, en ce qui concerne les échanges effectués par le moyen de la monnaie européenne, sans doute déjà avant si l'on considère le caractère évolutif du paysage culturel et la diversité des systèmes économiques précoloniaux. L'apparition précoce de migrations de cultivateurs spécialisés dans la vente commerciale de produits vivriers, antérieures aux, puis contemporaines des migrations de planteurs de caféiers et de cacaoyers, n'est pas prise en compte ; de même, on semble ignorer la troisième situation, les transferts entre villes et campagnes de produits ruraux n'empruntant pas le circuit monétaire classique des maisons de commerce, boutiques ou marchés sans pour autant exclure des contreparties monétaires ou de services.

Si l'on fait intervenir maintenant la combinaison de l'agriculture vivrière avec l'agriculture spéculative non vivrière, les cas possibles sont encore multipliés alors que, là aussi, on ne retient en général que quelques situations sur la base d'une logique postulée en grande partie *a priori* : les cultures d'exportation concurrenceraient la production vivrière et favoriseraient la consommation marchande. Cela est faux des systèmes d'exploitation de cultures pérennes qui associent souvent une production commercialisée de produits vivriers ; c'est également faux en ce qui concerne la régionalisation des productions : les zones forestières à économie de plantation développée sont également les principales pourvoyeuses de produits vivriers commercialisés.

La sélectivité de la typologie du paradigme vivrier s'explique par la démarche pour le moins projective qui le sous-tend. A chaque situation typique (autosubsistance, vente de surplus, population non agricole coupée de la production vivrière) est associée une « orientation » ou un « motif » dominant d'ordre quasiment métaphysique : rejet de l'économie monétaire et domination de la logique de la valeur d'usage (à laquelle les produits vivriers seraient mystérieusement les seuls à rester attachés), coupure des secteurs agraires et non-agraires par l'effet d'une spécialisation inéluctable des activités. Cette tendance à dichotomiser les choses afin d'établir une typologie tranchée obscurcit plus qu'elle n'éclaire les processus en œuvre. Il n'est en effet pas nécessaire dans les faits qu'un paysan possède un surplus pour commercialiser une partie de sa production vivrière : les diverses formes de fiscalité ou de ponction en nature pratiquées par l'État mais aussi — et peut-être surtout, eu égard à son effet massif — l'achat considéré comme normal de produits de tous ordres nécessaires à la reproduction sociale expliquent que très tôt une même exploitation agricole ait eu à racheter des produits vivriers après en avoir elle-même vendu (poussée par la nécessité de faire face à un événement social ou accidentel, ou, dans le meilleur des cas, afin de diversifier son alimentation).

A cet égard, la non-coïncidence des unités de production et de consommation n'a pas nécessairement amorti la fréquence de ces transactions entre sphère d'usage et sphère marchande ; l'inverse est plus probable avec la disparition progressive — quand elles existaient — de réserves collectives sans que pour autant les « surplus » disparaissent. On peut d'ailleurs interpréter « l'adoption » originelle des cultures d'exportation et la généralisation de la consommation marchande comme une assurance contre la pénurie de biens de subsistance — comprenant les produits vivriers de base — autant que comme le pur produit de la contrainte coloniale²¹.

La contrepartie de ce phénomène est une importante sensibilité aux conjonctures encouragée par le caractère diffus et diversifié du dispositif de distribution qui s'est mis en place lui aussi précocement. Il emprunte souvent, en y intégrant la monnaie européenne²², des formes anciennes d'échange : vente « dans la cour », transactions portant sur de petites quantités, système des « hôtes d'échange » ou de vente par intermédiaire, utilisation de réseaux de commerce déjà en place (négociants jula, activités de commerce des femmes baule et anyi). Des formes nouvelles sont élaborées pour répondre à des circonstances particulières : véritable thésaurisation de produits vivriers pour faire face aux exigences administratives, approvisionnement des entreprises privées coloniales²³ et, surtout, du circuit économique colonial, public ou privé — celui que l'on qualifie aujourd'hui de « structuré ».

De même que la disponibilité d'un surplus n'est pas nécessaire pour qu'un producteur commercialise une partie de sa récolte, un fort taux d'autoconsommation ne signifie pas que le producteur ne cultive pas

systématiquement pour la vente. C'est ce qui explique l'expansion de la riziculture des années 1920 dans le Centre-Ouest et le fait que la plupart des planteurs baule du Centre ont pu financer les charges de la création de plantations à l'Ouest grâce au commerce de produits vivriers et à la spécialisation du pays baule dans la production d'igname pour l'exportation.

Dès les années 1930 existait une économie de subsistance marchande généralisée, c'est-à-dire passant nécessairement par le dispositif commercial colonial ou « structuré » et par les différentes formes d'échanges de produits vivriers qualifiés d'« indigène » ou d'« informel ». Elle était plus particulièrement concentrée dans les zones forestières d'économie de plantation, que nous avons d'ailleurs surtout évoquées dans cet article ; mais les effets régionalisés de la « mise en valeur » coloniale et les migrations de travail ou de colonisation ont renforcé ce modèle dans les régions de savane du Nord — où les transactions commerciales sur les céréales étaient anciennement pratiquées.

Il peut paraître banal et injuste d'insister sur les insuffisances ou les ambiguïtés des modèles d'autosubsistance et de vente de surplus²⁴. Cela est néanmoins nécessaire pour souligner l'influence du second biais méthodologique du paradigme dans la méconnaissance de la complexité et de l'ampleur du système « indigène » de production et de valorisation des denrées vivrières. Ce second biais systématique, bien connu des économistes, n'est cependant guère souligné à propos de la production vivrière. Il s'agit de l'effet dit d'« agrégation » dans la mesure des flux : plus élevé est le niveau d'agrégation et moins sont pris en compte les transferts et les échanges ; une comptabilisation du flux des produits vivriers au niveau villageois fait disparaître les flux entre les groupes domestiques ; l'agrégation au niveau des branches annule les transferts et les échanges internes à la branche. Or, le « paradigme vivrier », et en général les modèles macro-économiques de relations entre l'agriculture vivrière et les autres secteurs et branches économiques, se situent à un niveau d'agrégation qui prend difficilement en compte les flux vivriers au sein de l'ensemble des agriculteurs et plus généralement du circuit « indigène » ou « informel ».

Ce paradigme et ces modèles privilégient en effet, empiriquement et théoriquement, les flux de produits vivriers entre le secteur agricole et les autres secteurs économiques : empiriquement car les données sont prioritairement recueillies sur les marchés urbains, quelquefois sur certains gros « marchés de brousse » ; théoriquement, car ce qui intéresse au premier chef les initiateurs de ces études n'est pas le mécanisme de reproduction du monde agricole (la question étant résolue *a priori* par le modèle de l'économie d'autosubsistance et de la vente de surplus) mais les conditions de reproduction des secteurs non agricoles eu égard aux disponibilités vivrières. Il s'ensuit une définition extrêmement réductrice des notions et agrégats (autoconsommation, consommation marchande) et des « motifs » économiques (besoins domestiques opposés aux échanges marchands) qui

sont interprétés de manière totalement étrangère aux réalités internes du monde agricole. Seuls sont retenus en définitive les flux et motifs correspondant au modèle de l'économie marchande, en affectant en outre à ce modèle le sens très particulier que lui confère l'économie politique du capitalisme (dans sa lecture libérale comme dans sa lecture marxiste).

Des éléments importants (et, par définition, « inestimables ») du circuit vivrier sont ainsi ignorés ou déformés. Pour prendre quelques exemples déjà évoqués : la vente de produits vivriers qui seront rachetés plus tard par un même groupe domestique ; la véritable thésaurisation de produits vivriers pour répondre à une demande administrative ultérieure ; la « vente dans la cour », à des villageois ou à des agents économiques extérieurs, ainsi que tous les échanges d'ordre contractuel qui ne passent pas par un lieu de marché ou ne sont pas redevables du principe de marché ; les flux vivriers non-marchands entre ruraux et urbains ; la production vivrière spécialisée destinée à la consommation marchande rurale locale (dont les agents sont souvent des « étrangers »), etc.

Le circuit « officiel » des produits vivriers — celui dont l'épicentre est à la charnière des secteurs agricoles et non agricoles — ne recouvre que très imparfaitement ces formes de production et d'échanges. Or, celles-ci ouvrent à l'économie paysanne, dans le cadre de contraintes et de conjonctures particulières, des stratégies de réponses extrêmement diversifiées. C'est précisément cela que gomme le paradigme vivrier et les analyses courantes de la production vivrière en n'envisageant le problème que sous l'angle de l'approvisionnement du circuit officiel ou, plus précisément, en résumant la stratégie possible des producteurs vivriers au dilemme : produire ou non pour ce circuit. Le secteur de production et de distribution taxé de « traditionnel » n'est alors envisagé que par son côté de pourvoyeur du circuit officiel, alors qu'en réalité il constitue également son propre marché. Celui-ci emprunte des formes et des voies ramifiées ignorées du paradigme vivrier ; la masse des transactions et leur influence dans la vitesse de circulation de la monnaie sont par conséquent très sous-estimées. Le secteur traditionnel n'est en quelque sorte connu que par son contour, dessiné par ses rapports organiques avec le secteur officiel.

L'histoire agraire permet de pénétrer dans un secteur beaucoup plus évolutif et autonome, de passer — pour prendre les termes de la vulcanologie — de l'épicentre, où se manifestent les rapports entre secteurs officiel et « indigène » ou informel (et sur lequel l'État pense pouvoir agir par ses politiques d'intervention), à l'hypocentre « réel ou souterrain » où interfèrent toutes les stratégies dans la longue durée sous l'emprise dominante du secteur qualifié bien à tort de traditionnel. Le référent traditionnel désigne en réalité, sous couvert d'archaïsme, sa marge d'autonomie à l'égard du secteur officiel et, dans un sens différent de celui où l'entend G. Hyden²⁵, son caractère « non capturé ». L'approvisionnement du secteur officiel n'a pas toujours été un enjeu essentiel pour la production paysanne sans que cela traduise pour autant un quelconque déclin vivrier ni un

désintérêt ou une inaptitude à l'échange marchand. En privilégiant dans l'analyse du système de production vivrier les formes et les flux concernant plus particulièrement les transactions avec le circuit officiel ou structuré, le paradigme vivrier prend une partie pour le tout — et dans cette mesure en renvoie une image idéologique.

Un faux dilemme : politique « libérale » ou politique dirigiste

Les discussions portant sur le point de savoir si la situation alimentaire souffre de n'être pas suffisamment régulée par l'État ou, au contraire, des effets malheureux ou pervers d'une intervention trop pesante sont significatives de cette dérive idéologique. Revenons un instant sur le terme de « libéral » par lequel nous avons qualifié la politique appliquée par l'administration en ces rares et courtes périodes où l'approvisionnement local s'est effectivement substitué aux importations. Ce terme a-t-il le même sens que celui qui est avancé dans les débats actuels sur les bienfaits ou les méfaits du libéralisme économique ? Il ne le semble pas pour la raison que, contrairement aux économies dites développées où, à quelques nuances près, le marché des biens alimentaires est unifié et où l'appareil de contrôle technique de l'État est en mesure d'appliquer, au moins à court terme, une politique de taxation et d'intervention, le marché alimentaire ivoirien (et sans doute africain) est en réalité composite et cela dès les débuts de la colonisation. On a distingué dans le courant de l'article le marché officiel, structuré, organisé, mis en œuvre par les agents classiques de collecte et de distribution et sur lequel ont pris les politiques de prix et de commercialisation de l'État ; et le marché indigène, non structuré, informel voire « clandestin »²⁶, sur lequel ces politiques sont peu efficaces, sinon par des effets indirects et souvent pervers. Les qualificatifs utilisés à propos de ce dernier circuit, connotant un jugement péjoratif, montrent surtout, nous l'avons vu, une méconnaissance de ses mécanismes et de son importance ininterrompue dans la longue période. Soulignons simplement ici que ce double circuit, sans aboutir du tout à un dualisme *stricto sensu*, déplace la problématique du « libéralisme » comme principe de politique économique dans les pays sous-développés. Le problème principal n'est pas en effet ici de respecter les mécanismes abstraits du marché comme dans le cas des pays développés, mais de situer à sa vraie place, fort importante, le circuit que l'on appelait jadis « indigène » ou « africain » et que l'on nomme aujourd'hui informel ou non structuré. Les politiques que nous avons qualifiées, faute de mieux, de « libérales », à la fin des deux guerres (par la libération des prix), durant la crise des années 1930 (par l'impossibilité de s'opposer au repli sur le marché intérieur de la grande masse des producteurs et des consommateurs) ou en 1975-1976 (en offrant des prix rémunérateurs aux producteurs) ont certes fait sauter ce que l'orthodoxie libérale considère comme des obstacles au libre ajustement de l'offre et de la demande (prix administrés, encadrement contraignant de la collecte ou de la

production) ; mais elles ont surtout permis de faire coïncider dans une large mesure les deux circuits. Leur réussite (passagère) s'explique moins par leur orthodoxie libérale qui aurait alors stimulé la production que par la possibilité offerte au secteur de production et de commercialisation « traditionnel » d'investir le marché officiel, que ce secteur réponde ou non aux critères de la théorie économique libérale. (On peut tout au plus indiquer que ce secteur est très sensible aux prix, mais ce n'est pas là un argument qui serait, en soi, libéral ou antilibéral). En bref, la clé de l'efficacité conjoncturelle de ces mesures réside en ce qu'elles cessent de faire obstacle à l'adaptation de l'organisation économique coloniale ou étatique à l'« économie réelle » du pays, et non l'inverse.

Le secteur vivrier et l'exercice du développement

On peut se poser alors la question de savoir pourquoi ces réussites ne furent que passagères, pourquoi les autorités politiques et administratives (dont on a vu qu'elles étaient en mesure d'élaborer un contre-discours tenant compte de cette « économie réelle ») se sont constamment « reprises » et se sont obstinées à relancer des politiques de prix ou d'encadrement qui reconstituaient aussitôt le double circuit ? Il est difficile de répondre simplement à la question. Il y a certes des réponses « techniques ». Après chacune de ces expériences, de nouvelles considérations semblent, en effet, « obliger » l'administration à imposer une action volontariste contradictoire avec un « laissez-faire » en matière de production vivrière : ainsi, le plan Sarraut de mise en valeur coloniale après la Première Guerre mondiale ; après la crise des années 1930, les effets spontanés et néfastes de la croissance des cultures pérennes d'exportation sur la production vivrière (attribués à l'« imprévoyance » des indigènes) ; le plan de Développement économique et social des territoires d'Outre-Mer après la Seconde Guerre mondiale ; les insuffisances techniques et le coût financier de l'opération de développement de la production rizicole à partir de 1976 dans le cas de la Soderiz. Tout se passe comme si la réalisation des effets escomptés par ces interventions sur la production vivrière posait immédiatement plus de problèmes qu'elle n'en résolvait ; comme si l'administration, se surprenant elle-même en flagrant délit de privilégier le secteur alimentaire, se reprenait aussitôt à penser qu'elle se devait d'avoir des objectifs autrement ambitieux... Autrement dit, à peine constatés les effets positifs (ou pervers) de l'investissement par le secteur « africain » du secteur officiel, renaissait le soupçon de l'incapacité de la production vivrière locale à s'adapter aux conditions d'une « mise en valeur » ou d'un développement *véritables*...

C'est ainsi que très vite après la phase de « libéralisation » (dans le sens précisé plus haut) de 1947-1948, les services de l'administration s'inquièrent de la tendance des producteurs à s'affranchir de tout encadrement. Concernant les cultures vivrières, la principale inquiétude porte sur la concurrence des cultures d'exportation, déjà soulignée à la fin des années

1930. Indépendamment de la réalité de ce danger (nous avons vu au contraire comment les productions vivrières et les cultures d'exportation se sont mutuellement encouragées), on voit ici encore l'ancienneté de ce thème et de sa prise en charge par l'administration elle-même. Dès 1946 naît un projet de limitation des superficies cultivées en fonction des possibilités d'entretien des cultures pérennes par la main-d'œuvre familiale et des champs vivriers nécessaires à son alimentation. A partir de 1949, l'idée que la Côte-d'Ivoire devrait se suffire à elle-même dans le domaine alimentaire suscite une importante intervention de l'État (limitée au riz car il est évident que les cultures de banane plantain, d'igname et de manioc se développent fort bien parallèlement aux cultures de café et de cacao) : la riziculture de marais avec repiquage est privilégiée et de façon générale l'introduction de méthodes intensives dans la production vivrière de base ; une Caisse de péréquation du riz est créée en 1955, tandis qu'est formalisée une doctrine de la « modernisation du paysannat » fondée sur les « centres d'encadrement rapproché » et l'amélioration des connaissances de ce que nous appellerions aujourd'hui les systèmes de production paysans ; en 1957 l'administration tente d'organiser des coopératives de production et de vente de vivriers locaux. Le gouvernement ivoirien indépendant ne fera que reprendre ces thèmes après 1960.

Il semble toutefois que les raisons techniques invoquées par l'appareil d'État pour juger impraticable ou, à terme, néfaste toute politique « libérale » ou de « laissez-faire », c'est-à-dire favorable à un investissement par le secteur « indigène » du circuit « officiel », ne doivent pas être attribuées à une pure... rationalité technique. L'existence de contre-discours critiquant le paradigme de l'agriculture indigène primitive et passive au sein même de la haute administration et les résultats atteints durant les brefs épisodes de « libéralisme » à l'égard du circuit africain, montrent bien que d'autres arguments « techniques » auraient pu prévaloir. S'il n'en fut pas ainsi c'est parce que le dispositif d'intervention avait d'autres fonctions que d'assurer l'ajustement de l'offre locale à la demande alimentaire, bien que cet ajustement demeurât un sujet de préoccupation constante, notamment parce que l'organisation financière de la colonie l'exigeait.

Était-ce parce que le développement des cultures d'exportation passait avant la garantie de l'approvisionnement alimentaire ? Cela est extrêmement douteux. D'abord parce que les autorités administratives elles-mêmes éprouvaient une grande méfiance à l'égard d'une éventuelle concurrence entre cultures d'exportation et cultures vivrières : dès que fut assurée l'« extension spontanée » des premières (fin des années 1930), l'administration proposa des mesures — incluant la limitation des plantations pérennes — afin de limiter ses effets sur les secondes. Ensuite parce que le développement des cultures pérennes d'exportation ne se révéla nullement antagoniste dans le long terme à l'égard des cultures vivrières. Enfin et peut-être surtout parce qu'en réalité le développement de l'économie de plantation exigea très peu d'efforts de la part de l'appareil d'État et

n'imposa dans les faits, à aucun moment, de choisir d'intervenir sur le café et le cacao (dominant les cultures d'exportation) ou sur les produits vivriers ; l'extension « spontanée » jugée « anarchique » des plantations constitua au contraire le principal souci de l'État colonial (et contemporain) [J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985].

La volonté délibérée de « casser » les modes de production indigènes d'autosubsistance (ou présumés tels) pour les amener à se soumettre au « mode de production colonial » (et, plus tard, à l'économie « moderne » et « structurée ») n'explique pas davantage la répugnance de l'État à élaborer une politique vivrière efficace qui tienne compte de l'importance du secteur indigène « traditionnel ». Toute la politique agricole de la colonisation a tendu au contraire à promouvoir une exploitation indigène « familiale » capable à la fois de subvenir à ses besoins alimentaires et de fournir des cultures d'exportation ; dans le cas de régions considérées comme peu propices au développement de cultures d'exportation ou moins bien dotées en « capital humain » (comme dans le cas des peuples de l'Ouest forestier jugés primitifs), les experts agricoles de l'administration attendaient même de ces exploitations familiales qu'elles se contentent de fournir un surplus de produits vivriers destinés à alimenter le dispositif colonial et les centres urbains. Cette politique a échoué non à cause du machiavélisme des colonisateurs mais parce que les prix offerts aux producteurs par le circuit officiel détournaient l'essentiel de la production commercialisable vers le circuit indigène (à l'exception des contingents de livraison imposés) et parce que la croissance de l'économie de plantation africaine prit de court les autorités coloniales. Au lieu que la main-d'œuvre migrante « dégagée » par des mesures administratives (travail forcé, canalisation de la main-d'œuvre voltaïque vers la Basse-Côte) soit monopolisée par les emplois (restreints) du colonat public ou privé, elle fut détournée par l'économie de plantation indigène elle-même et permit l'émergence de formes multiples d'emplois agricoles non familiaux, rémunérés en nature ou en argent. De sorte que l'administration se trouva, bien malgré elle, entraînée dans une spirale incontrôlable, où elle devait sans cesse opposer aux besoins alimentaires et en main-d'œuvre d'une société civile en pleine transformation des mesures administratives visant à assurer aux moindres coûts l'approvisionnement du secteur officiel.

On en arrive à la thèse suivant laquelle l'objectif essentiel de l'État, colonial ou néocolonial, aurait été précisément d'assurer, qu'elles qu'en soient les conditions, la reproduction de la main-d'œuvre disponible pour les entreprises coloniales (ici liées plus généralement au phénomène impérialiste) à un coût minimal permettant la maximisation de la plus-value appropriée par les employeurs capitalistes et l'économie métropolitaine. Dans ce cas, évidemment, le maintien d'un approvisionnement local en produits vivriers par l'assurance de prix rémunérateurs se révèle contradictoire à cet objectif. Cela expliquerait le choix par les colonisateurs (et l'État

contemporain) de jouer plutôt sur les importations. Entre autres avantages, celles-ci auraient permis à l'État et au dispositif économique colonial d'assurer sélectivement l'approvisionnement des secteurs économiques (et des classes sociales) fonctionnels eu égard à la reproduction de la domination coloniale et capitaliste (villes, appareil administratif, zones « riches » où l'approvisionnement vivrier passe par le marché). Ainsi l'État aurait-il contribué à fixer un bas prix relatif des produits agricoles et facilité la tâche essentielle des entreprises coloniales : opérer à leur profit un transfert de valeur aux dépens de la rémunération des producteurs locaux de produits alimentaires et de la production agricole en général.

Cette argumentation, pour séduisante qu'elle soit, a une portée cependant limitée. Il est certes vrai qu'au-delà des formulations humanitaires justifiant l'œuvre colonisatrice (plus tard la nécessité de l'État-développeur), les politiques alimentaires visent moins à assurer la reproduction individuelle des travailleurs (la reproduction de la force de travail en tant que valeur d'usage, qui est l'affaire de chaque ménage) que la reproduction de l'ensemble de la population exploitée (la reproduction de la force de travail en tant que « facteur de production », qui seule intéresse le capital par appareil d'État interposé) ainsi que l'indique J.-P. Olivier de Sardan [1979]. Mais les multiples tentatives de l'État pour maîtriser le marché vivrier, sa crainte perpétuelle d'une prolétarianisation excessive et incontrôlable de la population rurale montrent à l'évidence qu'il considérait les effets de cette stratégie comme dangereux à terme pour lui-même et incompatibles avec les principes financiers (autonomie de la colonie) et économiques (limiter les importations de matières premières agricoles alimentaires, développer les exportations de produits agricoles utiles à la Métropole) de la mise en valeur coloniale.

Résumons-nous. L'« enjeu vivrier » apparaît d'emblée comme un élément fondamental du rapport entre l'appareil d'État colonial et les sociétés locales. Le discours de l'État en la matière inaugure le paradigme vivrier qui se perpétue de nos jours : une représentation archaïsante du système de production indigène justifie l'intervention administrative pour organiser l'approvisionnement du secteur économique directement lié à la mise en valeur projetée. Les politiques volontaristes — dont les énoncés d'alors apparaissent singulièrement contemporains — échouent dans leurs grandes lignes, sauf lors de quelques épisodes où l'administration est contrainte par la conjoncture de « libéraliser » le secteur alimentaire administré ; un contre-discours (généralement latent) est alors momentanément officialisé qui reconnaît le poids et l'efficacité possible du secteur indigène « parallèle ». Très rapidement, cependant, l'administration en revient au paradigme classique selon une procédure que ne peuvent expliquer ni les arguments techniques avancés, ni la théorie de l'échange inégal.

Plus généralement, l'argument d'une prolétarianisation délibérée par l'État colonial puis néo-colonial des producteurs par le biais d'une politique

alimentaire perverse (ou inexistante) n'explique rien mais constate simplement une relation d'échange inégal entre la production agricole et le dispositif émanant du capitalisme central. Cela ne prouve rien d'autre que l'existence de rapports de force inégaux et ne nous dit rien de la logique des producteurs sinon qu'elle est ramenée dogmatiquement à celle du capital [J.-P. Olivier de Sardan 1979]. Or, plus encore que dans le cas du modèle développé du capitalisme où celui-ci est en mesure d'intervenir *directement* dans les procès de production, ces rapports de force méritent d'être analysés en tant que tels concernant la production agricole et plus particulièrement vivrière que l'appareil d'État et les rapports sociaux spécifiques au capitalisme ne peuvent soumettre (*ibid.*).

L'appréciation des effets réels de la politique vivrière coloniale (et actuelle) passe donc nécessairement par l'analyse de la confrontation entre la logique et les pratiques des producteurs (et du système de distribution « traditionnel ») et la logique et les pratiques du dispositif colonial et étatique ; confrontation qui exclut précisément le postulat dualiste du paradigme vivrier (autosubsistance/économie marchande « officielle ») et *souligne au contraire la concurrence du secteur « indigène » et du secteur « colonial »* (aujourd'hui du secteur « informel » et du secteur « structuré ») *dans la sphère marchande de la production vivrière*. C'est dans cette concurrence que réside, du point de vue de l'État, l'éternel problème alimentaire et non, comme le paradigme vivrier tend à le faire accroire, dans l'incapacité technique de la production et de la distribution locales de répondre aux transformations économiques et sociales.

L'analyse historique conjuguée de l'agriculture vivrière et des politiques d'intervention de l'État à son endroit montre à l'évidence qu'il existe, dès l'origine, entre ces deux ordres de réalité une marge d'indétermination qui délimite précisément l'enjeu de toute politique économique. Les producteurs et les distributeurs « informels » n'ont de cesse de tirer partie ou de minimiser les risques, en les détournant, des projets à long terme élaborés par le dispositif (public et privé) émanant du circuit officiellement reconnu par l'État : ils bénéficient pour cela du poids économique dominant de la « sphère des besoins » propre à la société civile ivoirienne en procès, même si cette dernière est politiquement soumise à l'appareil d'État.

Pour sa part, celui-ci, hormis quelques épisodes de circonstances où il est poussé par la nécessité du réalisme, s'avère incapable d'intégrer dans ses analyses et diagnostics les formes et les processus en œuvre autres que le petit nombre de cas typiques prévus *a priori* par le modèle dominant du développement — où les théories évolutionnistes libérale et marxiste cohabitent on ne peut mieux. On a véritablement affaire à un système de représentations, au sens strict du terme, largement indépendant de l'empirisme contrôlé : la politique vivrière pour la « mise en valeur rationnelle » de territoire (et, maintenant, pour le « développement du pays ») s'apparente à un exercice de formalisation sur la base de concepts mis en place dès les années 1930 pour la Côte-d'Ivoire. Le secteur vivrier est abordé sous

l'angle du postulat d'inversion dont il est question plus haut. Il n'a pas d'existence propre et de détermination reconnue, sa capacité de régulation de l'ensemble économique national est évaluée négativement eu égard aux seuls déterminants consacrés par la pensée *symbolique* en matière de développement : le marché international (qui induirait une stagnation de la production locale et une baisse tendancielle de la rémunération des producteurs) et l'État (dont les prélèvements et la rétention du surplus confinent les agricultures à une production sans accumulation) [Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations de la crise des agricultures sous-développées 1984].

En fonction de philosophies politiques divergentes, on peut passer, comme dans les dessins de Escher, d'une forme d'intervention à une autre qui en inverse le sens, par de simples variations des mêmes composantes élémentaires²⁷. Les solutions préconisées peuvent être libérales, incitatives, dirigistes et planifiées ou, sous des formes plus contradictoires et confuses, prôner une intervention orientée vers le développement autocentré, communautaire et « alternatif » ; mais dans tous les cas la « vérité » du secteur vivrier ne peut advenir que par l'intervention extérieure que son archaïsme appelle inévitablement et dont on attend qu'il assure l'ajustement aux besoins du développement du pays.

*

Revenons au propos liminaire de cet article. L'inadéquation du modèle historique, qui fonde le paradigme vivrier dominant, aux processus réels de transformation de la production vivrière hypothèque largement la valeur théorique et pratique de ce paradigme. Celui-ci fonctionne de manière répétitive, depuis au moins les années 1930, comme un système de représentations d'ordre culturel plutôt que comme un modèle d'intellection de la réalité. Comme tel, il se reproduit de manière largement indépendante de toute « sanction du réel » ; les échecs répétés des politiques d'intervention pour absorber et soumettre le secteur « indigène » ou « informel » au circuit vivrier officiel confortent au contraire (conformément à la « raison symbolique ») le dispositif de développement dans la croyance à l'inaptitude de ce secteur à s'adapter aux transformations globales.

Cette illusion a-t-elle encore un avenir ? Quelques travaux, nécessairement inconoclastes, font espérer le contraire²⁸ mais cela reste improbable. Il faudrait en passer par la déconstruction de l'objet même de développement et le refus de toute explication téléologique : autant dire que la question restera longtemps du domaine de la connaissance fondamentale et inapplicable.

Jean-Pierre CHAUVEAU
ORSTOM, Montpellier

NOTES

1. Ce travail s'inscrit dans un programme de recherches mené en collaboration avec J.-P. Dozon sur l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire.
2. Voir notamment les études régionales du début des années 1960 (Ministère du Plan), l'étude BPDA-IFCC [1963], S. Amin [1967], SEDES [1972], CIERIE [1978], Richard [1981], CIRES [1983], Léon [1983], Haubert [1985].
3. Voir G. Bosman [1705], E. Bouet-Willamauz [1978], K. Y. Daaku [1970], F. R. Irvine [1953], C. W. Newbury [1971].
4. On regroupe conventionnellement dans les Akan les peuples anyi, baule, abron, asante, fanti, nzima, etc., de la Côte-d'Ivoire et du Ghana.
5. Il en va de même dans le Nord ivoirien où, à l'époque coloniale, les céréales dominaient en pays senoufo (dépourvu d'un système de pouvoir centralisé) et l'igname dans les royaumes kulango.
6. Voir R. Portères [1950 et 1960]. On consultera aussi les chapitres 19 et 20 d'*Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique* [1983].
7. Il est possible que certaines ignames sauvages faisant actuellement l'objet de cueillette aient été auparavant cultivées avant d'être supplantées par les céréales [R. Schnell 1957 : 123, d'après Chevalier].
8. Voir par exemple la bibliographie (déjà un peu datée) de A. G. Hopkins [1973].
9. Il est intéressant de noter, en prenant l'exemple du maïs, que l'introduction d'une plante par les Européens s'accompagne aussi d'une spéculation commerciale en vue de l'exportation. Il est probable que, de la même manière, les « foyers d'introduction » du riz asiatique par les Européens en Guinée, Sierra-Léone, Libéria doivent être aussi envisagés comme des « foyers d'exportation » ou d'agriculture vivrière spéculative du point de vue des agricultures africaines.
10. « Julia » désigne ici les marchands islamisés originaires du monde mande et du pays hausa ; les « Asoko » sont des courtiers spécialisés originaires de la partie orientale de la côte akan.
11. Voir O. Dapper [1685], Lartigue [1851], Loyer [1935], F. Verdeaux [1981].
12. Nous avons essayé de montrer pour le Baule qu'il est nécessaire d'intégrer les activités non agricoles dans le système de valorisation agricole de l'époque précoloniale [J.-P. Chauveau 1982].
13. Voir en annexe les termes scientifiques des principales plantes citées.
14. A cette époque l'écart des prix de l'igname et du riz décortiqué local en pays baule est de l'ordre de 1 à 3 (prix ramenés au kilogramme).
15. M. Haubert [1985], A. Sawadogo [1977] et P. Pélissier [1974] font plutôt figure d'exceptions. Voir aussi J. Chataigner [1985].
16. Les formes originelles de main-d'œuvre agricole rémunérée dans le Sud-Est étaient d'ailleurs associées à la cession du droit d'usage de terres à vivriers à des étrangers originaires du Nord et de l'Ouest. Ces derniers pouvaient commercialiser à leur compte leur production.
17. Mais quelques régions sont obligées d'importer des produits vivriers : Man, Bouaflé notamment.
18. Parmi les très nombreuses études sur les « pré-conditions » agraires du développement citons l'ouvrage de P. Bairoch [1963]. Bien que le sens de la détermination entre transformations agraires et transformations industrielles soit toujours discuté, il semble qu'il y ait accord sur un point : l'émergence d'activités industrielles de type nouveau s'est appuyée sur l'existence préalable en milieu rural de petits entrepreneurs, artisans, manoeuvres et ouvriers semi-agriculteurs que les progrès de la « Révolution industrielle » ont contraint au déclin ou à la disparition. C'est sur cette « réserve de main-d'œuvre » et non sur la main-d'œuvre strictement agricole que s'est constitué le nouveau secteur industriel [F. Braudel 1979, E. Weber 1983]. La question a été insuffisamment soulevée à propos de l'Afrique noire, ou tout au moins de certaines régions où existaient dès avant la colonisation des éléments importants de spécialisation régionale et professionnelle du travail. Il semblerait que « l'exode rural » ait concerné

différentiellement les groupes ainsi diversifiés [voir par exemple J.-P. Chauveau 1982 et 1983 pour le Baule].

19. Voir la clarification terminologique déjà ancienne de G. Rullière [1966]. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, il n'y a pas lieu de tenir compte d'une dégradation en longue période du niveau de satisfaction des besoins alimentaires [S. Amin 1967].

20. Nous distinguons ainsi la *consommation*, qui est le fait de subvenir aux besoins, et la *subsistance*, qui concerne les produits nécessaires à la consommation. Cela nous a amené à reformuler la problématique d'Olivier de Sardan [1979] que nous avons par ailleurs beaucoup utilisée.

21. Pour une analyse historique du secteur de l'économie de plantation montrant qu'elle n'est pas le simple résultat du projet et de la violence des colonisateurs mais un détournement de ce projet et de cette violence, voir J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985.

22. Dans la première décennie de la colonisation les « rations » alimentaires des auxiliaires indigènes étaient données sous forme de biens d'échange acceptés par les populations contre des produits alimentaires (par exemple perles et corail en pays baule).

23. L'approvisionnement des entreprises privées (plantations industrielles, chantiers forestiers) est noté partout comme un facteur important de l'expansion de la commercialisation vivrière. Toutefois des entreprises se sont aussi spécialisées dans l'agriculture vivrière commerciale au début de la période coloniale [H. Yayat d'Alépé 1979]. Par la suite, certaines exploitations privées de Basse-Côte inclurent la commercialisation de produits agricoles alimentaires dans leurs activités. Mais de façon générale le colonat ne s'est guère intéressé à la production vivrière du fait de son approvisionnement privilégié par les importations.

24. Malgré sa valeur heuristique du point de vue de la théorie anthropologique générale [voir notamment Cl. Meillassoux 1960] ces modèles ont abouti assez rapidement au constat banal que les rapports de production des sociétés rurales africaines étaient organiquement différents des rapports de production capitalistes, sans pouvoir rendre compte des variations importantes et des phénomènes d'échanges spécifiques. Les modèles d'autosubsistance et de vente de surplus ont été très rapidement mis en cause, nous l'avons vu, par les autorités administratives elles-mêmes. Ils sont généralement critiqués dans des travaux déjà anciens comme ceux de F. R. Irvine [1934] et de B. F. Johnston [1958]. De façon générale, les chercheurs francophones sont restés plus longtemps attachés à ces modèles que les auteurs anglophones [voir par exemple S. S. Berry 1984, J. E. Flint 1977, K. Hart 1982, J. F. Munro 1984].

25. L'autonomie du secteur vivrier paysan nous semble due autant à l'existence précoce d'échanges marchands au sein du circuit « indigène » qu'à la faible intégration au marché capitaliste en tant que tel, comme le soutient Goran Hyden, qui ne met ainsi en évidence qu'une partie de l'explication. Sur la thèse de Hyden voir S. S. Berry [1984] et P. Geschiere [1984].

26. Voir par exemple J. O. Igue [1983]. Concernant les produits vivriers, l'entêtement des autorités coloniales à entraver les formes de transactions anciennes est une des causes de cet aspect caché et clandestin des échanges marchands sur ces produits. Dès 1897 interdiction est faite de vendre des produits alimentaires ailleurs qu'au marché de Grand-Bassam. Une mesure semblable est prise à Bouaké au début des années 1900. Sans être toujours efficaces, ces mesures montrent surtout l'importance précoce de ces formes de transaction et la méfiance largement irraisonnée qu'elles inspirent aux autorités — qui n'avancent même pas toujours des raisons sanitaires.

27. Nous reprenons en substance une formulation de F. Héritier à propos de « l'exercice de la parenté ».

28. Notamment le *review essay* extrêmement stimulant de Sara S. Berry [1984]. Voir aussi le programme présenté par le Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations de la crise des agricultures sous-développées [1984].

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des informations concernant les politiques et les conjonctures économiques sont tirées de documents d'archives non systématiquement dépouillés sur la question cependant : Archives nationales du Sénégal (anciennes archives de l'AOF) ; Archives nationales de Côte-d'Ivoire (Affaires économiques et Agriculture surtout) ; dans une moindre mesure, Archives de la France d'Outre-Mer.

- Amin, S.
1967 a *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*. Paris, Éd. de Minuit.
b « Le développement du capitalisme en Afrique Noire », *L'Homme et la Société*, 6 : 107-120.
- Aspe-Fleurimont, L. A.
1901 *L'organisation économique de l'Afrique occidentale française. Liberté-réglementation. Rapport adressé à M. le Ministre du commerce et de l'industrie*. Paris, Imp. F. Levé.
- Aubertin, C.
1983 « Histoire et création d'une région sous-développée. Le Nord ivoirien », *Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines*, XIX, 1 : 23-58.
- Atsain, A.
1983 « Les produits importés dans la consommation alimentaire ivoirienne et les perspectives de débouchés sur les marchés extérieurs », in *Les cultures vivrières : éléments stratégiques du développement agricole ivoirien*, Actes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien des Recherches Économiques et Sociales. Abidjan, CIRES, t. 2 : 461-478.
- Bairoch, P.
1963 *Révolution industrielle et sous-développement*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur.
- Barrau, J., P. Gourou et G. Sautter
1983 « Populations, civilisations et sociétés humaines », *Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique*, Paris, ORSTOM-UNESCO.
- BDPA-IFCC
1963 *L'agriculture de la zone forestière*, in : *Étude pour la reconversion des cultures de caféier de la République de Côte-d'Ivoire*. Multigr.
- Berry, S. S.
1984 « The Food Crisis and agrarian Change in Africa ; A Review Essay », *African Studies Review*, vol. 27, 2 : 59-112.
- Blanc-Pamard, C. et P. Peltre
1984 « Dynamique des paysages préforestiers et pratiques culturelles en Afrique de l'Ouest (Côte-d'Ivoire centrale) », *Le développement rural en questions*, Paris, ORSTOM : 55-74.
- Bosman, G.
1705 *A new and accurate description of the Coast of Guinea...* Londres.
- Bouet-Willamez, E.
1848 *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*. Paris, Imp. nationale. (Réédition 1978, Genève, Slatkine Reprints).
- Brandel, F.
1979 *Civilisation matérielle et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, tome 3, *Le temps du monde*. Paris, Armand Colin.

- Capet, M.
1958 *Traité d'économie tropicale*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Chataigner, J.
1985 « Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte-d'Ivoire », *Économie et société, Cahiers de l'ISMEA*, série A. G., n° 18 : 57-81.
- Chauveau, J.-P.
1982 « L'image de l'agriculture baule et les développeurs. Référent précolonial et réalités historiques (Côte-d'Ivoire) », *Économie rurale*, 147-148 : 95-101.
1983 « Le secteur informel en pays baule : création coloniale ou survivances d'activités traditionnelles ? », *Le développement : Idéologies et pratiques*, Paris, ORSTOM : 221-240.
- Chauveau, J.-P. et J.-P. Dozon
1985 « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XXI, 1.
- Chauveau, J.-P. J.-P. Dozon et J. Richard
1981 « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire », *Africa (I.A.I.)*, 51, 2 : 621-658.
- GIERIE
1978 *Synthèse et interprétation de l'évolution récente des prix des produits vivriers traditionnels de 1970 à 1977*, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Abidjan, 1978, multigr.
- CIRES
1983 *Les cultures vivrières : Élément stratégique du développement agricole ivoirien*, textes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, mai 1982, Abidjan, 2 vol.
- Daaku, K. Y.
1970 *Trade and politics on the Gold Coast*. Oxford, Clarendon Press.
- Dapper, O.
1685 *Description de l'Afrique...* Amsterdam, Waesberge, Boom et Van Someren.
- Diallo, M. et al.
1985 *Urbanisation, croissance démographique et systèmes alimentaires à Abidjan*, Document final, multigr.
- Domergue-Cloarec, D.
1974 *La Côte-d'Ivoire de 1912 à 1920. Influence de la première guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3^e cycle, Toulouse le Mirail.
- Dozon, J.-P.
1978 « Logique des développeurs/réalité des développés : bilan d'une expérience de développement rizicole en Côte-d'Ivoire », *Mondes en développement*, 24.
- Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique
1983 *ORSTOM-UNESCO*.
- Flichman, G.
1984 « Les échanges internationaux de produits alimentaires de base depuis la fin du XIX^e siècle », *Système de production, politiques agricoles, espace international : approche économique et éléments de méthode*, session internationale de formation, « Alternatives technologiques et stratégies de développement rural » : 97-114, multigr.

- Flint, J. E.
1977 « Economic Change in West Africa in the Nineteenth Century » in J. F. Ade Ajayi et M. Crowder ed., *History of West Africa*, Londres, Longman : 380-401.
- Ghagbo, L.
1982 *Côte-d'Ivoire, Économie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*. Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du développement).
- Geschière, P.
1984 « La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de Goran Hyden, et pour une réponse plus nuancée », *Politique Africaine*, 14 : 13-33.
- Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations de la crise des agricultures sous-développées, Association internationale des Économistes ruraux, multigr.
- Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire
1901 Office colonial.
- Hart, K.
1982 *The political Economy of West African Agriculture*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Haubert, M. (avec la collaboration de C. Frelin)
1985 « Quelle autosuffisance ? » *Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique Noire*, Paris, IEDES - Presses universitaires de France : 13-63.
- Hirsch, R.
1985 *Les effets pervers d'une politique des prix officiels à la production : l'exemple du paddy et du riz en Côte-d'Ivoire*, communication au séminaire d'économie et de sociologie rurales du CIRAD, Montpellier, multigr.
- Hopkins, A. G.
1973 *An Economic History of West Africa*. Londres, Longman.
- Igue, J. O.
1983 « L'officiel, le parallèle et le clandestin », *Politique africaine*, 9 : 29-51.
- Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire, 1947-1958
1960 Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, Service de la Statistique.
- Irvine, F. R.
1953 *A text book of West African Agriculture, Soils and Crops*. Londres (1^{re} éd., 1934).
- Johnston, B. F.
1958 *The staple food economies of Western Tropical Africa*. Stanford, Stanford University Press.
- Labouret, H.
1933 « L'alimentation des indigènes en Afrique occidentale française » in G. Hardy et C. Richet fils, *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, Paris, Vigot frères : 139-154.
1945 *Paysans d'Afrique occidentale*. Paris, Gallimard.
- Lartigue, Cap.
1851 « Rapport sur les comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie », *Revue Coloniale*, oct. : 329-373.
- Léon, Y.
1983 « Les cultures vivrières et le problème alimentaire de la Côte-d'Ivoire », *Économie rurale*, 156 : 41-46.

- Loyer, G. (révérend père)
1935 « Relation du voyage du royaume d'Issiny, 1702 » in P. Roussier *L'établissement d'Issiny 1687-1702*. Paris, Larose : 109-235.
- Meillassoux, Cl.
1960 « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance », *Cahiers d'études africaines*, 4 : 38-67.
- Miège, J.
1954 « Les cultures vivrières en Afrique occidentale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, VII : 25-50.
- Ministère du Plan de Côte-d'Ivoire
1965 *Étude régionale de Bouaké 1962-1964*.
1965 *Région de Korhogo. Étude de développement socio-économique (SEDES)*.
s.d. *Étude générale de la région de Man (BDPA)*
1967 *Région du Sud-Est. Étude socio-économique (SEDES)*.
s.d. *Région de Daloa-Gagnoa. Étude socio-économique (SEC-OBM)*.
- Munro, J. F.
1984 *Britain in Tropical Africa 1880-1960. Economic Relationships and Impact*. Lond., Macmillan Press.
- Newbury, C. W.
1971 « Prices and Probability in early Nineteenth Century West African Trade », *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press : 91-106.
- Olivier de Sardan, J.-P.
1979 « Articulation, subsistance, reproduction : quelques réflexions abstraites sur un cas concret », Contribution to the Conference *Underdevelopment and Subsistence Production*. Bielefeld, multigr.
- Pales, L.
1954 *L'alimentation en A.O.F.*, Dakar, ORANA.
- Pélissier, P.
1974 « Agriculture et développement : l'exemple de la Côte-d'Ivoire », *Bulletin de l'Association des géographes français*, mars-avril.
- Portères, R.
1950 « Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale », *L'agronomie tropicale*, 9-10 : 489-507.
1951 « Notes pour servir à une introduction à l'histoire de l'alimentation végétale dans les régions montagneuses forestières de l'Ouest africain (des Monts de Loma au Massif des Dans), 1^{re} Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest, Dakar, IFAN, t. II ; 82-92.
s.d. « Les successions linéaires dans les agricultures primitives de l'Afrique et leur signification », Senlis, Impr. réunies, 2 vol.
- Richard, P.
1981 *La commercialisation devant le problème vivrier en Côte-d'Ivoire. Éléments d'analyse et de réflexion à partir des produits du Nord*. Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan.
- Rougerie, G.
1957 « Les pays agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire forestière », *Études ébur-néennes*, 7 : 7-213.
- Ruf, F.
1984 « Quelle intensification en zone forestière ivoirienne ? Pour quelles exploitations ? » *Actes du séminaire du Groupe de travail Économie rurale*, Montpellier, GERDAT : 5-46, multigr.

- Rullière, G.
1966 « De l'agriculture de subsistance à l'économie du développement », *Développement et civilisations*, 28 : 7-20.
- Sawadogo, A.
1977 *L'agriculture en Côte-d'Ivoire*. Paris, P.U.F.
- Schnell, R.
1957 *Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire*. Paris, Larose.
- SEDES
1972 *La commercialisation de produits vivriers. Étude économique*. Paris, multigr.
- Sorel, F.
1933 « L'alimentation des indigènes en Afrique occidentale française », in G. Hardy et C. Richet, *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, Paris, Vigot frères : 155-176.
- Tuinder, B. A. den
1978 *Ivory Coast. The Challenge of Success, A World Bank Country Economic Report*. Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press.
- Verdeaux, F.
1981 *L'aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire*, thèse de 3^e cycle, Paris, E.H.E.S.S., multigr.
- Weber, E.
1983 *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*. Paris, Fayard - Éditions recherches.
- Yayat d'Alépé, H.
1979 *Une économie coloniale de transition : la Côte-d'Ivoire de 1893 à 1919*, thèse de 3^e cycle, Paris VII, multigr.

ANNEXE 1

Indicateurs d'évolution de la part des importations de produits alimentaires de base dans les importations et exportations de la Côte-d'Ivoire (1898-1983)

Années	Imp. aliment/ Imp. tot. (%) (en valeur)	Imp. de riz/ Imp. tot. (%) (en valeur)	Imp. de blé et farine imp. tot. (%) (en valeur)	Volume d'im- portation de riz (milliers) de tonnes	Imp. de riz/ exp. tot. (%) (en valeur)
1898		2			
1909		4,7			2,2
1912		6,4		2,2	
1914		5,1		3,8	0,6
1915					
1918		négl.		1,8	
1919		négl.		0,004	négl.
1920				0,005	négl.
1931		2,7		2,2	
1932		0,6		2,8	2,6
1933		0,6		0,5	0,4
1934		1		0,8	0,5
1935		0,8		1,2	0,8
1936		1,1		1,8	0,7
1937		2,3		2,9	1
1938		1,9		7,4	2
1939		1,7		4,5	1,5
1941	5,5			5	1,9
1944	24,6				
1947	6,6				
1948	11,4				
1950	12,2	1947-48 : négl.			
1955	12	7,4			1,2
1958	11	2,5	2,3	16,7	1,9
1960	18	1,7	1	14	1,2
1965	16,5	2,7	0,5	35	2,3
1970	12,9	3,5	2	78	3,1
1975	14,1	1,7	1,2	79	1,6
1980	8,9	négl.	1	1,6	négl.
1981	11,9	2,9	1,4	253	3,6
1983		4,9	1,7	335	4,6
		4,3	1,7	382	4,6

Sources : Aspe-Fleurimont 1901 ; Gouvernement de l'A.O.F. 1910 ; Domergue-Cloarec 1974 ; Yayat d'Alépé 1979 ; Gbagbo 1982 ; Amin 1967 ; Inventaire Économique et Social 1958 ; Den Tuinder 1978 ; Diallo *et al.* 1983 ; Archives Côte-d'Ivoire XIII-29-2/22 ; Commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta de 1931 à 1954 ; Statistiques d'importation communiquées par G. Duruflé.

ANNEXE 2

Appellations scientifiques des principaux genres et espèces végétaux cultivés cités dans le texte

Riz : *Oryza* : *Oryza glaberrima* d'origine africaine, et *Oryza sativa*, qui a surtout bénéficié de l'expansion de la riziculture.

Mil (petit mil ou mil pénicillaire) : *Pennisetum typhoides*

Sorgho : *Sorghum vulgare pers.*

Igname : *Dioscorea* : *Dioscorea alata*, plutôt tardive : *Dioscorea cayennensis*, plutôt précoce et à vocation davantage forestière, à une ou deux récoltes.

Taro : *Colocasia esculentum* et surtout *Xanthosoma sagittifolium*

Manioc : *Manihot utilissima*

Banane plantain : *Musa paradisiaca*

Haricot : *Vigna spp.*